Éclairage
Histoire

– n° 16 –

Naissance et consolidation de la république bourgeoise en France

1789-1914

Nadia Cantale et Valérie Touret

les bons caractères lbc

6, rue Florian – 93500 Pantin

© Les Bons caractères – 2017
Imprimé par IMS – 93500 Pantin
ISBN 978-2-915727-59-3
Dépôt légal 2e trimestre 2017

Introduction

La démocratie bourgeoise est un système politique dans lequel, du moins théoriquement, le peuple exerce le pouvoir au travers de représentants élus directement ou indirectement. Une série de droits démocratiques y sont associés, comme le suffrage universel, la liberté de la presse, d'expression et de réunion. En France, république et droits démocratiques ont été conquis en même temps et les deux notions se recouvrent donc. Mais les droits démocratiques peuvent également exister dans le cadre d'une monarchie, comme c'est le cas en Grande-Bretagne, par exemple, où perdure l'archaïsme que représente la famille royale.

Il n'en reste pas moins que dans les pays riches démocratiques, qu'il s'agisse de républiques ou de monarchies constitutionnelles, le sentiment de ne rien diriger et de n'avoir aucune influence sur la politique menée par le gouvernement est largement répandu dans la population. La formule « *La dictature c'est ferme ta gueule, la démocratie, c'est cause toujours* » doit son succès au fait qu'elle exprime parfaitement cette désillusion face au mythe d'un système prétendant permettre à l'ensemble de la population de gouverner.

Provoquées par les soubresauts de l'économie, les crises politiques récentes en Italie, en Grèce et en Espagne ont, par exemple, entraîné un renouvellement du personnel politique au pouvoir, sans pour autant modifier le fond de la

politique d'austérité poursuivie dans ces pays. Censées permettre d'imposer des changements, les élections semblent au contraire garantir la continuité de l'État et de la politique menée par les différents gouvernements.

En dépit de l'alternance politique, le pouvoir réel dans cette société appartient à la classe bourgeoise. Derrière le pouvoir politique se dresse le pouvoir économique, entre les mains d'une infime minorité qui concentre la quasi-totalité des richesses. Le pouvoir politique échappe largement aux choix démocratiques. Derrière la façade des régimes démocratiques, derrière les différentes structures élues par les citoyens, depuis les conseillers municipaux jusqu'aux députés en passant par le président de la République, le personnel qui constitue l'appareil d'État, que ce soit l'armée ou la justice, échappe au suffrage universel.

La démocratie est un régime politique bourgeois, au sens où elle est la forme de pouvoir politique la mieux adaptée à la domination économique de cette classe sociale. Pourtant, alors que la bourgeoisie était déjà une classe puissante économiquement et en partie intégrée au pouvoir politique depuis des siècles, elle connut bien des difficultés pour consolider le régime démocratique dont elle s'était faite le porte-parole.

Au Moyen Âge, en France, à partir du XI^{e} siècle, les habitants des bourgs luttèrent pour s'affranchir du pouvoir féodal. Artisans, banquiers, entrepreneurs obtinrent alors le droit de gérer leurs propres affaires dans les villes, d'édicter leurs propres lois et de les faire respecter. Pendant plusieurs siècles, tout en restant sous la dépendance du roi et de l'aristocratie féodale, ces fractions de la bourgeoisie firent

l'expérience de l'exercice du pouvoir, au moins à l'échelle de villes où lui incombaient la justice, l'administration et l'ordre public.

Jusqu'au XVIII[e] siècle, la puissance économique et politique de ces bourgeois ne cessa d'augmenter et imposa à la noblesse d'en admettre certains, parmi les plus riches, dans ses rangs. Ceux-là purent accéder au pouvoir politique, même si celui-ci restait dans le cadre d'une royauté dotée d'un appareil d'État féodal inadapté aux intérêts de la bourgeoisie.

Vint le moment où la domination économique incontestable de la bourgeoisie se heurta de manière insupportable aux règles de l'Ancien Régime féodal, qui finissaient par entraver son développement. Dans sa lutte pour le pouvoir politique, la bourgeoisie revendiqua alors les droits démocratiques. Elle affirma la liberté d'expression et de la presse, la liberté dans tous les domaines, idéologique, religieux et y compris économique. Elle donna un caractère universel à ses revendications, prétendant être au service de toute la société, indépendamment des différences sociales.

L'idéal démocratique correspondait aux intérêts de la bourgeoisie en tant que classe sociale, permettant de faire participer ses différentes composantes au pouvoir politique. Mais elle se hâta pourtant d'abandonner ce pouvoir politique à peine conquis et de se débarrasser du suffrage universel et des libertés démocratiques.

Frédéric Engels écrivait en 1892, dans l'introduction à l'édition anglaise de son ouvrage *Socialisme utopique, socialisme scientifique* : « *Il semble que ce soit une loi du développement historique que la bourgeoisie ne puisse, en aucun pays*

européen, s'emparer du pouvoir politique – du moins pour une période assez longue, à la manière exclusive dont l'aristocratie l'a conservé au Moyen Âge. Même en France, où la féodalité fut complètement extirpée, la bourgeoisie dans sa totalité n'a détenu le pouvoir que pendant des périodes très courtes. » Effectivement, il fallut quatre-vingt-dix ans pour que la démocratie s'installe durablement en France, de 1792, la première expérience de régime républicain, à 1875, l'établissement de la III^e^ République, en passant par deux empires, deux restaurations et une république.

Durant cette période, le pouvoir économique de la bourgeoisie ne fut pas menacé mais, le pouvoir féodal n'ayant pas été entièrement liquidé, la nature du pouvoir politique dépendit du rapport de force entre la noblesse et la bourgeoisie.

Toute la difficulté politique, pour la bourgeoisie en lutte pour le pouvoir, venait de ce qu'elle entraînait derrière elle les classes pauvres de la société. Or, en tant que classe exploiteuse, elle en mesurait et en craignait la force. Donner aux classes exploitées la possibilité de choisir leurs représentants politiques et de décider de la politique à mener lui inspira une crainte telle qu'elle élabora des institutions limitant de fait ces droits et lui permettant de réduire l'influence des masses, d'autant que, à peine avait-elle réduit l'opposition de la noblesse, l'industrialisation engendra la formation d'une classe ouvrière nombreuse qui contesta son pouvoir.

Cet ouvrage se concentre sur l'histoire de cette évolution en France, de la Révolution française de 1789 jusqu'à la veille du premier conflit mondial, en 1914.

Chapitre Ier

1789-1792 – Naissance de la Ire République bourgeoise

La monarchie absolue de Louis XVI avait ses racines dans la société féodale dominée par la noblesse : deux cent mille personnes défendaient coûte que coûte leurs prérogatives, avec d'autant plus d'acharnement que leurs revenus s'effritaient. La société d'Ancien Régime était lourde de contradictions entre, d'une part, la bourgeoisie, classe montante consciente de son rôle dans la prospérité du pays, et, d'autre part, la noblesse, le clergé, qui écrasaient d'impôts la paysannerie et veillaient jalousement sur leurs privilèges.

Il ne s'agit pas ici de refaire toute l'histoire de la Révolution française, mais d'en souligner les étapes qui montrent que, dans la lutte opposant la bourgeoisie à la noblesse et à l'Ancien Régime, le conflit d'intérêts entre bourgeoisie et masses pauvres apparut rapidement. Si la fraction politique la plus radicale de la bourgeoisie n'hésita pas à s'appuyer sur le petit peuple en armes, l'ensemble de la classe bourgeoise prit rapidement conscience que les masses pauvres représentaient une classe dangereuse.

La pression de la rue impose l'Assemblée nationale

La Révolution française résulta à l'origine du refus des nobles de s'acquitter d'impôts afin de faire face à la banqueroute de l'État. Espérant contourner le refus des nobles et trouver de nouvelles ressources, le roi convoqua alors les États généraux, qui n'avaient pas été réunis depuis 1575. Cette assemblée reflétait l'hégémonie de la noblesse et du clergé – lui-même en grande partie composé de nobles – propre à cette société féodale. Le tiers état en était la catégorie à la fois la plus nombreuse et la plus sous-représentée. Loin d'être homogène socialement, il regroupait les paysans, les artisans, les ouvriers et la partie de la bourgeoisie plus ou moins riche qui n'avait pu s'assimiler à la noblesse et qui supportait de moins en moins d'être dominée par cette classe parasite. Mais l'existence même des États généraux était le fruit des luttes de la bourgeoisie et sa première représentation au sein de l'ordre féodal.

Pour répondre à la convocation des États généraux, chaque ordre dut élire des représentants. Cette période d'élection entraîna une politisation profonde de la population. Dans des cahiers de doléances adressés au roi, chaque village ou paroisse, chaque catégorie sociale rédigea ses revendications. Ce fut l'occasion pour l'ensemble de la population de se réunir et de formuler ses doléances.

Les députés élus pour représenter le tiers état furent dans leur grande majorité des notables, des hommes issus des milieux bourgeois. On trouvait parmi les élus Barnave, l'avocat de la famille Laborde-Meréville, des financiers enrichis grâce aux colonies, l'avocat Mounier, au service de

la famille bourgeoise grenobloise Périer. La grande bourgeoisie s'exprimait également au travers de ses enfants, telle la famille Périer dont six des rejetons et deux des gendres figuraient parmi les élus.

Le 4 mai 1789, jour de la réunion des États généraux à Versailles, les députés du tiers état refusèrent la séparation de l'Assemblée et le vote par ordre. La noblesse comptait sur ces règles, qui condamnaient le tiers état à être minoritaire, pour refuser d'être mise à contribution de quelque manière que ce soit. Les représentants du tiers état s'octroyèrent alors la qualité de représentants exclusifs de la nation en se proclamant Assemblée nationale, dite Constituante, et en invitant les deux autres ordres à les suivre. Cependant la volonté des députés ne pouvait suffire à faire plier le roi et ses pairs. C'est bien la pression de la rue, l'intervention du petit peuple de Paris, qui leur permit d'imposer l'existence de l'Assemblée nationale.

En effet les débats parlementaires étaient suivis par une partie de la population parisienne. La colère du peuple s'exacerbait d'autant plus que les mauvaises récoltes renchérissaient le prix du pain, en particulier dans la capitale. Des émeutes éclataient alors que les négociations entre les trois ordres et le roi s'éternisaient. Le 27 juin, le pouvoir royal finit par céder devant les troubles. Les trois ordres furent réunis. La foule acclama le roi, qui rassemblait au même moment des troupes entre Paris et Versailles pour faire face aux désordres. Le renvoi de Necker, le seul ministre populaire du gouvernement, bien qu'il fût aussi banquier suisse, mit le feu aux poudres. Le 12 juillet 1789, à Paris, la foule

détruisit les barrières d'octroi, qui taxaient les importations de marchandises dans la ville, s'empara de réserves de blé, dévalisa les armuriers.

Confrontées aux insurgés, les troupes royales fraternisaient. À partir du 11 juillet, la population entreprit de s'armer. Le 14 juillet, la foule en colère se dirigea vers la prison de la Bastille, pour y récupérer de la poudre afin d'alimenter les fusils récupérés. Après des affrontements qui firent plus d'une centaine de morts, elle s'empara de ce symbole de l'arbitraire royal et libéra les quelques prisonniers encore embastillés. Les troupes au service du roi et de la noblesse n'obéissaient plus et, face à la royauté, la population s'était armée. Devant la mobilisation populaire, le roi fut contraint de céder. Ce fut la victoire du peuple, de ces femmes et de ces hommes, boutiquiers, artisans ou manœuvres. Cependant, la direction politique de cette insurrection resta aux mains des bourgeois députés du tiers état.

La première préoccupation de ces derniers fut d'ailleurs, à peine les affrontements terminés, de désarmer la population. Le 15 juillet, lendemain de l'insurrection, la municipalité offrit 40 sols – l'équivalent de deux journées de travail – par fusil rendu, pour inciter le peuple à rendre les armes. Celles-ci furent récupérées, au grand soulagement des notables.

L'extension de la révolution

La bourgeoisie avait gagné le droit à la parole, mais la royauté était intacte. Celle-ci dut admettre un certain partage du pouvoir, mais conserva la presque totalité de ses prérogatives. Pour passer de l'Ancien Régime à une société

organisée en fonction des intérêts de la bourgeoisie, il fallut que la révolution s'étende et s'approfondisse. Et cela ne put avoir lieu que grâce à la force révolutionnaire du petit peuple. C'était bien là le dilemme de la bourgeoisie : tout en la craignant, elle ne pouvait se passer de la mobilisation populaire.

Cela se vit dès les premiers jours de la révolution. Dans de nombreuses régions, les paysans se révoltèrent et s'attaquèrent aux propriétaires terriens. Les actes de propriété à partir desquels les nobles fixaient redevances et servitudes furent brûlés. La famille royale et la noblesse se retrouvèrent sous la surveillance permanente de la population. Le 4 août 1789, l'Assemblée nationale, en proie à l'affolement, vota l'abolition des privilèges. Les députés de la noblesse firent assaut de déclarations de patriotisme, remettant à la nation les privilèges attachés à leur naissance. La nuit du 4 août symbolisait l'abdication politique de la noblesse devant la révolution. Dans les faits cependant, si les privilèges les plus archaïques, comme la corvée ou la dîme ecclésiastique, qui ne frappaient que les plus pauvres, furent abolis, il fallut que la révolution continue à se développer pour parvenir à la suppression complète d'autres droits féodaux.

La remise en cause des droits féodaux n'était pas sans inquiéter une partie de la bourgeoisie. Certains députés bourgeois étaient aussi propriétaires terriens. À l'image des nobles, ils avaient même pour certains réactivé des taxes ou droits anciens imposés aux paysans. D'autres se demandaient où s'arrêterait cette atteinte à la propriété privée.

Une Déclaration des droits de l'homme… bourgeois

La Déclaration des droits de l'homme, adoptée le 26 août 1789, mettait par écrit les objectifs, mais aussi les limites, de cette révolution bourgeoise.

Le premier article de la Déclaration, « *Tous les hommes naissent libres et égaux en droits* », mettait fin à l'injustice de l'Ancien Régime, où la naissance déterminait le destin de chacun. Des droits niés par l'Ancien Régime étaient accordés, comme la liberté « *à tout homme d'aller, de rester, de partir, sans pouvoir être arrêté, ni détenu, que selon les formes déterminées par la Constitution* », celle de parler, d'écrire, d'imprimer et publier ses pensées, « *sans que les écrits puissent être soumis à aucune censure ni inspection avant leur publication* », ou encore la liberté de pratiquer le culte religieux de son choix.

L'égalité de tous était consacrée, mais dans un cadre étroit. Une restriction de taille était le maintien de l'esclavage dans les colonies. Il s'agissait de ne pas s'en prendre aux intérêts de certains secteurs de la bourgeoisie. Dans le dernier article de la Déclaration, la propriété était considérée par principe un « *des droits naturels et imprescriptibles* » du citoyen et était qualifiée d'inviolable et de sacrée. En donnant un caractère quasiment religieux à la propriété, les institutions de la nouvelle société, élaborées par les intellectuels de la bourgeoisie, annonçaient que la puissance viendrait exclusivement de la richesse, de la propriété.

L'un des moyens utilisés pour limiter le droit des plus pauvres fut de priver la grande majorité des nouveaux citoyens du droit de vote.

La première Constitution, votée le 3 septembre 1791, limitait le nombre d'électeurs à 4 300 000, sur un peu plus de 26 millions d'habitants. Le droit de vote était de toute façon réservé aux hommes, et excluait donc la moitié de la population, restriction qui ne serait levée qu'un siècle et demi plus tard, en 1945 !

Les citoyens étaient divisés en deux catégories, les « actifs » disposant du droit de vote car ils payaient une contribution fixée par l'Assemblée, « *au moins égale à la valeur de trois jours de travail* », et les autres désignés sous le terme de « *passifs* ». De plus, un impôt plus élevé était nécessaire pour être éligible.

Dans chaque chef-lieu de canton, les citoyens actifs se réunissaient pour élire, parmi les citoyens actifs les plus riches, les électeurs qui désigneront à leur tour leur député. Ce dispositif acheva de garantir la sélection d'un personnel politique fiable, défendant les intérêts des plus riches. La bourgeoisie confisqua ainsi la représentation politique nationale à son usage exclusif.

Au sein de la première Assemblée, l'Assemblée constituante, il ne se trouva que cinq députés, parmi lesquels Robespierre et l'abbé Grégoire, pour dénoncer la mise à l'écart de la grande majorité de la population. L'abbé Grégoire parla de « *l'aristocratie des riches* ».

La décision de ne reconnaître comme citoyens actifs qu'une fraction de la population allait de pair avec la volonté de limiter les possibilités d'intervention de la population et de se doter d'une force de répression au service de la bourgeoisie. Les gardes nationales furent constituées dans tout le pays, dans l'intention d'en faire une force capable

de garantir les acquis de la révolution tout en protégeant les plus riches de la masse des paysans pauvres et du petit peuple des villes. Les milieux populaires qui, dans certains endroits, pouvaient y être majoritaires, en furent écartés, par exemple en imposant le financement d'un uniforme coûteux, qu'ils ne pouvaient se payer. L'Assemblée consolida cette orientation sociale en décrétant, le 12 juin 1790, que seuls les citoyens actifs pouvaient faire partie de la garde nationale.

Le décret du 30 septembre 1791 tenta de contrôler l'organisation politique de la population en limitant l'activité des sociétés populaires, clubs et associations. Mais il ne parvint pas à freiner la volonté du peuple de s'organiser, et les clubs devinrent au contraire de véritables partis politiques.

Un des problèmes cruciaux de la révolution était le financement du pouvoir. La bourgeoisie était extrêmement réticente à payer des impôts, voulant d'abord voir le régime se stabiliser.

Pour compenser les impôts qui ne rentraient pas, l'Assemblée eut recours à l'emprunt et fit tourner la planche à billets, ce qui permit à une fraction de la bourgeoisie – celle qui accepta de lui prêter de l'argent – de s'enrichir. La vente des biens nationaux fut également une source de revenus pour l'État et de bonnes affaires pour les bourgeois, qui ne s'acquittaient que de 20 à 30 % du prix de la vente et avaient ensuite douze ans pour payer le reste, l'inflation élevée faisant considérablement baisser le prix de départ.

Asseoir la propriété privée

L'État bourgeois, qui se constituait contre la royauté et la noblesse, souhaitait également s'émanciper du contrôle populaire. Ainsi, l'Assemblée limita les droits des 44 000 communes, où s'exprimait plus directement la volonté populaire. Les élus locaux ne pouvaient « *s'immiscer dans l'exercice du pouvoir législatif, ou suspendre l'exécution des lois, ni rien entreprendre sur l'ordre judiciaire, ni sur les dispositions ou opérations militaires* ».

Les citoyens devinrent juridiquement égaux devant la loi et il fut mis fin à l'arbitraire et aux sévices corporels. Les textes de lois établirent une graduation des sanctions en fonction de la faute, imposèrent l'assistance d'un avocat et la nécessité d'établir la culpabilité devant les tribunaux. Mais la justice, jusqu'alors rendue par la noblesse de robe, devint une fonction réservée aux citoyens actifs, certes élus et révocables mais uniquement par leurs pairs, c'est-à-dire aux plus riches, la défense de la propriété privée demeurant sa fonction principale.

La liberté économique, l'une des principales revendications bourgeoises, signifiait la suppression de tous les cadres et règlements des professions et du commerce de l'Ancien Régime. Dans cette période de progrès technique, les anciennes corporations qui réglementaient dans le détail les procédés de production, les relations entre maîtres et compagnons, imposaient une série de contraintes qui constituaient un frein à la généralisation des nouveaux moyens techniques.

En mars 1791, la loi d'Allarde supprima l'ensemble des règlements, des privilèges et de la hiérarchie attachés au

métier formant une corporation, ainsi que les privilèges des manufactures royales. Elle fut complétée par la loi Le Chapelier qui, au nom de la suppression de toute organisation intermédiaire entre le citoyen et l'État, interdit les coalitions. Une peine, allant de deux ans de prison jusqu'à la mort, sanctionnait l'organisation de grèves. Celle de la papeterie Reveillon en avril 1789 avait inspiré une certaine crainte.

Ces mesures facilitèrent l'exploitation des travailleurs. Libérés des corporations hiérarchisées de l'ère féodale, les travailleurs se retrouvaient dans une organisation économique où l'intérêt individuel primait sur l'intérêt collectif, sans possibilité de s'organiser, ce qui correspondait à la vision que la bourgeoisie se faisait de l'égalité du citoyen devant la loi.

Le bouillonnement politique de la révolution était cependant loin d'être épuisé. Une partie des décisions de l'Assemblée à réduire les pauvres au silence était rendue caduque par la mobilisation révolutionnaire.

Les plus modérés des représentants de la bourgeoisie, les Feuillants, regroupés autour de La Fayette, majoritaires au début de la révolution, refusèrent d'assumer les débordements populaires et rejoignirent le camp de la contre-révolution.

Le pouvoir fut alors pris par les Girondins, qui étaient socialement des hommes d'affaires, des négociants ou armateurs parmi lesquels Roland, Brissot et d'autres enrichis grâce au trafic sur les assignats, ou encore des hommes tel que Étienne Clavière, banquier et ministre des finances. Ils

tentèrent de sauver la royauté et de limiter les concessions aux paysans et aux artisans.

1792-1794 : la république jacobine

Mais le 10 août 1792 l'insurrection éclatait à Paris et, sous la pression directe des insurgés en armes qui avaient envahi l'Assemblée, furent proclamés la déchéance du roi, la dissolution de l'Assemblée législative et son remplacement par une nouvelle Assemblée, la Convention, puis fut proclamée la république, la I^re^ République

Les Jacobins, l'aile la plus radicale de la bourgeoisie, moins impliqués dans les affaires de corruption que les dirigeants précédents, prirent alors le pouvoir.

Face à la menace des forces contre-révolutionnaires, la bourgeoisie fut alors contrainte de s'appuyer davantage sur les couches populaires : l'extension du droit de vote en fut l'une des manifestations.

Les élections du 20 septembre 1792, sanctionnant l'avènement de la république, eurent lieu au suffrage universel élargi à l'ensemble des hommes, excepté les domestiques – les femmes en demeurant exclues. La nouvelle assemblée fut qualifiée de Convention, en référence aux assemblées constituantes américaines.

Le procès du roi, sa condamnation à mort, longuement discutée à l'Assemblée, puis son exécution quelques mois plus tard en janvier 1793, servirent de détonateur à l'explosion de toutes les forces réactionnaires, étrangères et intérieures. La révolution dut affronter l'ennemi sur le front intérieur, mais aussi les monarchies européennes. À l'intérieur, soixante départements entrèrent en résistance,

ici contre la levée en masse, le recrutement de l'armée par tirage au sort, là contre la politique religieuse. À l'extérieur, l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, puis les princes allemands et la majorité des États italiens déclarèrent la guerre à la France révolutionnaire. Assiégée de toutes parts, la bourgeoisie révolutionnaire ne pouvait sauver la toute jeune république qu'en s'appuyant sur le peuple. Il lui fallait engager des centaines de milliers d'hommes au combat, les vêtir, les armer, les nourrir. Ce qui signifiait prendre des mesures susceptibles de gagner la confiance des paysans, du petit peuple des villes.

Sous leur pression continue, les Jacobins relayèrent certaines revendications, comme la suppression de toutes les redevances féodales sur les terres ou la mise au pas du clergé. Certaines bousculaient l'ordre et la légalité bourgeoise en s'attaquant à leur liberté de disposer de leurs biens. Cette politique autoritaire, qualifiée de Terreur, débuta dès 1792 et fut renforcée par les Jacobins. Elle s'exerça contre la noblesse et une fraction de la bourgeoisie, dans un contexte où l'enjeu était la victoire de la révolution. Si certains bourgeois en furent victimes, d'autres parvinrent à en tirer bénéfice en se mettant au service des Jacobins, comme ils l'avaient fait avec les gouvernements précédents.

Gagner les masses populaires… mais défendre la propriété

Les paysans réclamaient le partage des terres communales ou de celles accaparées par les nobles quelques décennies avant la révolution. Mais, dans la plupart des régions, ce sont les bourgeois et la paysannerie cossue qui mirent

la main sur la terre. Elle devint une marchandise comme une autre, ce qui entraîna un bouleversement des rapports sociaux dans les campagnes. Non seulement les paysans pauvres restèrent condamnés à la misère, confrontés à la concurrence de la bourgeoisie citadine ou terrienne, mais ils perdirent de surcroît les rares protections que leur offrait le droit féodal, comme le droit de prendre la paille sur les champs du seigneur après la moisson.

Sous la menace d'un retour de la contre-révolution, le gouvernement dut renforcer les liens entre les paysans et la révolution. Une première loi accorda en 1792 aux municipalités le pouvoir de diviser les terres en petites parcelles et d'en assurer la distribution à l'ensemble de la population villageoise. Elle fut cependant très peu appliquée et ne modifia pas profondément la situation de la paysannerie.

Dans les villes, les Jacobins s'appuyèrent sur les comités de surveillance mis en place pour contrôler le pouvoir des riches, dont la spéculation aggravait la disette. Les masses imposaient la démission de fonctionnaires ou de représentants du pouvoir, l'abandon ou au contraire l'adoption de décisions. Elles exerçaient un véritable contrôle, qui s'approfondit jusqu'aux premières victoires des armées révolutionnaires. Cette période de démocratie quasi directe marqua les consciences et constitua un modèle pour les tentatives révolutionnaires qui jalonnèrent le XIX^{e} siècle.

* * *

La nouvelle Constitution du 24 juin 1793 refléta cette pression populaire. Écrite au point culminant de la révolution, elle accordait le droit de vote direct et universel à tous les citoyens hommes. Elle garantissait légalement les

possibilités d'intervention politique des citoyens. L'article 35 stipulait ainsi : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.* » Et le suivant affirmait : « *Que tout individu qui usurperait la souveraineté soit à l'instant mis à mort par les hommes libres.* » Tout en étant plus démocratique que la précédente, la Constitution ne s'attaquait pas au droit bourgeois et ne modifiait pas la conception de la propriété. Mais elle faisait appel aux paysans, aux sans-culottes, rendus méfiants par les trahisons successives de certains députés et généraux de la révolution, pour qu'ils s'engagent complètement dans la lutte pour la sauvegarde de la république.

De la dictature à la Terreur révolutionnaire

Face à l'avancée de la contre-révolution, la nouvelle Constitution fut suspendue et, en avril 1793, la Convention mit en place un gouvernement plus dictatorial, le Comité de salut public de neuf membres, dirigé par Danton. Quelques mois plus tard, à la suite des défaites de l'été 1793, le Comité fut renouvelé et Robespierre en prit la tête.

La dictature du Comité de salut public représentait en partie les exigences des masses mobilisées, avec des mesures comme la levée en masse, les réquisitions, la répression des forces royalistes et de l'Église. Des interventions populaires imposèrent des mesures contre les royalistes après l'assassinat de Marat le 13 juillet, qui démontrait l'incapacité de la révolution à se protéger. L'abolition des redevances seigneuriales devint une loi et les droits féodaux furent enfin

tous abolis, sans rachat et sans indemnité. Un maximum des prix, plus ou moins appliqué, fut instauré pour contrer l'inflation. Le 4 septembre 1793, après de nouvelles insurrections, la loi du maximum sur les grains et les fourrages fut adoptée. Elle se heurta à la résistance des cultivateurs, des négociants et des marchands, que le pouvoir réprima. La spéculation sur les grains devint un acte de trahison. Pour les besoins de l'armée, des taxes supplémentaires furent imposées aux riches.

Aujourd'hui considérée comme une violence extrême et inutile, la Terreur était la conséquence d'une guerre de classe exacerbée, inséparable de la mobilisation des sans-culottes et de la paysannerie. Et sa violence doit être comparée à celle des forces contre-révolutionnaires qui frappa les plus pauvres de la société après la chute des Jacobins.

La Terreur toucha une partie de la bourgeoisie, qui privilégiait son intérêt personnel et sa fortune et s'avérait hostile à la poursuite de la révolution. Les procès débutèrent l'été 1793 et, sur les 202 premiers cas jugés, plus de la moitié furent acquittés. La loi des suspects du 17 septembre 1793 permit d'arrêter les opposants sur simple soupçon. Cette justice d'exception eut pour rôle de réprimer la contre-révolution, sur les terrains politique et économique.

Robespierre justifiait ainsi l'intensification de la répression par le Comité de salut public : « *Si le but d'un gouvernement constitutionnel est de conserver la république, celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder. (…) Si celui-ci doit aux bons citoyens toute la protection nationale, il ne doit aux ennemis du peuple que la mort.* »

La guerre révolutionnaire se menait aussi dans les Caraïbes. Sur l'île de Saint-Domingue, les propriétaires d'esclaves se réfugiaient derrière les Anglais pour fuir la révolte des Blancs pauvres patriotes et le soulèvement des esclaves. Pour le pouvoir révolutionnaire, garder les colonies, réussir à vaincre militairement les troupes anglaises, supposait de libérer les esclaves, ce qui fut fait par le décret d'abolition de l'esclavage le 4 février 1794.

La bourgeoisie renonce au pouvoir politique

La dictature du Comité de salut public ne fut pas sans conséquences. L'abandon des élections aux différents échelons de l'appareil d'État permit le développement d'une bureaucratie qui pesa sur l'évolution de la révolution.

La Terreur révolutionnaire s'exerça, il est vrai, sur l'ensemble des riches et des ennemis de la révolution. Mais l'alliance de Robespierre avec les classes populaires ne dura que le temps d'assurer la victoire de la révolution. Il abandonna dès qu'il le put les concessions accordées aux paysans et aux sans-culottes, en particulier sur le terrain économique.

Après les victoires militaires sur la contre-révolution à la fin de l'année 1793, la dictature des Jacobins se tourna contre les représentants des clubs de sans-culottes, les partisans d'Hébert et les Enragés. Ils furent arrêtés et condamnés en mars 1794, accusés de complot.

Une fois éliminés les représentants des sans-culottes, le Comité de salut public se retrouva sans alliés. La Terreur n'avait plus de raison d'être pour la bourgeoisie et les mesures économiques qui entravaient ses affaires ne se justifiaient plus. La chute du Comité de salut public fut

organisée en juin 1794. Un groupe de robespierristes, dont Fouché et Barras, prépara l'arrestation et la condamnation à mort de Robespierre et des autres membres du Comité de salut public.

Les instigateurs de ce coup de force de juillet 1794, désignés sous le terme de Thermidoriens, prirent la suite de Robespierre pour mettre un terme à la révolution. Leur objectif était d'en finir avec les concessions politiques et économiques faites à la population. Leur programme politique se résuma au retour à l'ordre.

Une nouvelle Terreur s'abattit sur le pays, imposée cette fois-ci par les milieux de la bourgeoisie et de la noblesse, la Terreur blanche. Les quelques mesures partiellement appliquées, mais qui protégeaient un peu les masses les plus pauvres de la faim, telles que la loi sur le maximum, furent abandonnées. Les tenants de la libre concurrence faisaient désormais l'opinion, représentant l'aspiration de la bourgeoisie à profiter de sa nouvelle position et, dans ce but, à faire rentrer le peuple dans le rang.

Un de ses premiers objectifs fut de détruire les organes exprimant la volonté populaire. En novembre 1794, la société des Jacobins fut dissoute. Les Thermidoriens furent alors soumis à la pression des royalistes, qui se fit de plus en plus forte à mesure qu'ils réprimaient le peuple.

Une nouvelle Constitution, dite de l'an III, fut adoptée en août 1795. Elle supprimait le droit à l'assistance, le droit au travail, toutes les mesures exprimant les aspirations des sans-culottes. Il ne restait plus que l'abolition de l'esclavage, qui fut remise en cause quelques années plus tard par Napoléon. Le suffrage censitaire fut rétabli. Les membres de la

Convention inventèrent une organisation du pouvoir complexe, censée protéger la république, avec deux Chambres, le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens, disposant chacune d'une police. Ce fut le Directoire.

La bourgeoisie voulait jouir en paix des avantages de la révolution. Ses hommes d'État, ses parlementaires, le plus souvent régicides, que la Révolution avait enrichis et dont elle avait fait des notables, restaient majoritairement favorables à la république. Mais, réduisant les possibilités d'intervention des masses, soumis aux pressions des royalistes, ils durent abandonner la république et donner le pouvoir à un dictateur. Des banquiers tels que Lafitte ou Rothschild ainsi que des familles bourgeoises enrichies par la Révolution accompagnèrent la prise du pouvoir par Bonaparte, en finançant son coup d'État.

Chapitre II

Premier Empire : naissance de l'appareil d'État bourgeois moderne

La bourgeoisie était devenue la classe dominante. La révolution lui avait permis de forger un appareil d'État à son service, mais sa crainte des masses, d'une part, et des contre-révolutionnaires royalistes, d'autre part, la poussa à remettre le pouvoir à un général. Le régime dictatorial et la série de guerres menées par Bonaparte consolidèrent l'essentiel des transformations de la société issues de la révolution, mettant fin aux privilèges de naissance et à une organisation archaïque qui bloquaient le développement de la bourgeoisie.

La consolidation de l'appareil d'État

Pour gouverner, Bonaparte s'appuya sur l'armée et la bureaucratie, qui se substitua aux assemblées élues. L'État était désormais entre les mains d'un corps de hauts fonctionnaires désignés par le pouvoir central. Il s'agissait souvent d'anciens élus de la Convention, issus des rangs de la révolution mais appartenant aux couches les plus élevées de la société.

Ce n'est pas Bonaparte qui créa cet appareil de fonctionnaires. II en hérita de la Révolution, qui en avait elle-même

hérité de la monarchie absolue. Mais, en soumettant les fonctionnaires à l'élection, la révolution en avait renouvelé le contenu social : elle en a fait un appareil administratif bourgeois. Bonaparte le rationalisa. C'est lui qui lui donna son visage et sa structure modernes. Cela, il le fit en s'appuyant sur la bourgeoisie.

Ses soutiens étaient les bourgeois qui avaient défendu les acquis de la révolution, en avaient tiré gloire et fortune, et comptaient encore en profiter. C'est à eux que furent réservés les hauts postes de l'administration et les grades supérieurs de l'armée.

L'opposition royaliste fut muselée. Le pouvoir se concentra peu à peu dans les mains de Bonaparte et de ses fidèles.

Paradoxalement, Bonaparte instaura sa dictature en rétablissant le suffrage universel. En fait, il en fit un instrument pour faire plébisciter sa politique et ses ambitions. Les référendums organisés à chaque étape de la transformation du régime en Empire recueillirent des pourcentages d'approbation particulièrement élevés, mais avec une forte abstention.

La relative autonomie des départements et communes, héritage de la Révolution, fut supprimée. Bonaparte mit en place préfets et sous-préfets nommés par le pouvoir central, chargés de relayer la politique de l'État, au niveau aussi bien des départements que des communes. L'élection des représentants locaux fut supprimée. Les maires furent désignés par les préfets dans les villes de moins de 5 000 habitants et par Bonaparte dans les autres. La plupart étaient des grands propriétaires terriens, dont bon nombre avaient acquis des biens nationaux lors de la révolution. La centralisation de

la police, attribuée à un ministère de la Police générale en 1796, fut renforcée sous la direction de Fouché. Le prélèvement des impôts fut retiré des attributions des communes. Un corps spécial dépendant directement de l'État fut chargé des calculs et des prélèvements.

Les magistrats furent mis au service de l'État. Le choix de former un jury populaire, issu de la révolution, était maintenu, mais ses membres étaient choisis sur une liste établie par le préfet.

C'est à cette époque que furent créées les institutions qui constituent la base de la haute fonction publique. Le Conseil d'État et l'Inspection des finances vinrent compléter les institutions créées ou transformées par la Révolution, telles que la Cour des comptes ou les différents corps d'ingénieurs et de techniciens. L'État que nous connaissons aujourd'hui prenait forme et s'étoffait. Ses attributions s'étendant, il offrait des traitements et des dignités supplémentaires, et une fraction de la bourgeoisie intellectuelle s'y trouva absorbée, s'attachant au régime bonapartiste.

Le statut particulier des fonctionnaires fut mis en place par décret en 1809. Rouages de la politique de l'État, les hauts fonctionnaires ne dépendaient que de leur hiérarchie et n'avaient pas de comptes à rendre à la population.

Progressivement, l'appareil d'État issu de la révolution se constituait, sans rupture entre le Directoire et le Premier Empire. avec des hommes dont la carrière était liée aux événements révolutionnaires, mais qui étaient ou étaient devenus des bourgeois. Cette évolution correspondait pleinement à la volonté de la majorité de la bourgeoisie et de ses représentants, qui aspiraient à l'ordre. La dictature de

Bonaparte permettait aux grands bourgeois d'affirmer leur pouvoir.

L'État au service des patrons

Le « Code civil des Français » projeté en 1791 fut promulgué en 1804 et appelé code Napoléon en 1807. Il confirmait les nouvelles règles de la société bourgeoise, consacrant la toute-puissance de la propriété et la protection du citoyen propriétaire. Le pouvoir de l'argent, les règles du commerce, l'ordre, l'obéissance des travailleurs, des femmes et des enfants envers le chef de famille… tout cela fut codifié.

Au nom de la liberté du travail, le Code civil interdit toute forme de coalition, ouvrière comme patronale. Mais les juges et la loi se montraient beaucoup plus cléments envers les coalitions patronales qu'envers les coalitions ouvrières.

Le livret individuel ouvrier fut rendu obligatoire en 1803. Chaptal, alors ministre de Bonaparte, exprima le double objectif de ce livret en ces termes : « *Le gouvernement doit en assurer l'exécution non seulement parce qu'elle intéresse essentiellement le bien de l'industrie, mais encore parce qu'elle met en ses mains un moyen efficace de bonne police.* »

L'État était l'auxiliaire des patrons dans leur lutte contre les revendications des travailleurs. Le manque de main-d'œuvre, en ces périodes de guerre, justifia le travail des enfants et des femmes dans les usines. Et quand en 1806 furent créés les tribunaux des prud'hommes, qui devaient juger les infractions aux lois et règlements concernant l'industrie, les ouvriers étaient toujours en minorité face aux représentants patronaux. L'article 1781 stipulait d'ailleurs : « *En matière de paiement de salaire, l'employeur est cru sur*

son affirmation. C'est au salarié qu'incombe la charge de la preuve. »

Les femmes avaient été exclues des droits civiques au moment de la révolution. Bonaparte réduisit encore les quelques droits qu'elles avaient acquis.

Il mit fin aux quelques progrès accomplis par la Révolution concernant les mœurs. En 1791, la possibilité de divorcer avait été accordée à tous les couples par consentement mutuel, et pour incompatibilité d'humeur par la volonté de l'un des deux époux. Le code Napoléon rendit le divorce plus compliqué et limita le recours à l'incompatibilité d'humeur. Alors que la révolution avait battu en brèche le pouvoir quasi absolu des pères sur leurs femmes et leurs enfants et avait redonné des droits aux enfants naturels, le code Napoléon rendit les femmes mineures à vie, selon le droit romain exhumé pour l'occasion. Celles qui étaient mariées devaient soumission à leur mari, les célibataires à leur père. Ce recul des droits des femmes démontre à lui seul le caractère profondément réactionnaire de la société bourgeoise naissante, préoccupée avant tout d'instaurer des règles d'héritage des biens. Ainsi l'enfant naturel non reconnu par son père ne disposait d'aucun droit à hériter de lui et n'avait pas l'autorisation de faire une recherche en paternité. Finalement, en terme de droit, les femmes, de milieux populaires, obtinrent essentiellement le droit de se faire exploiter dans les usines.

L'Église et la religion avaient été combattues par les bourgeois, mais leur rôle dans la préservation de l'ordre social ne leur échappait pas. Bonaparte permit au clergé de reprendre sa place d'instrument au service du pouvoir, tout

en renforçant le contrôle de l'État sur l'Église. Les membres du clergé furent intégrés à l'appareil d'État, les ecclésiastiques devenant des fonctionnaires d'État, avant tout au service de l'empereur. Le Concordat de 1801, complété par une loi des cultes votée en 1802, sanctionna un accord accepté par le pape. L'Église échangeait ses terres perdues contre l'usage des édifices religieux et le salariat des curés et des évêques. Ils étaient désignés par Bonaparte. Ils prêtaient serment au gouvernement, s'engageant à ne pas s'opposer à lui et même à dénoncer tout acte de trahison dont ils pouvaient avoir connaissance.

Au bonheur des riches

Bonaparte souhaitait le retour des émigrés, ces nobles qui avaient fui le pays pendant la révolution. Il se voulait l'homme de la réconciliation et facilita leur intégration à leur retour. Il amnistia les émigrés, sans toutefois leur accorder de compensations pour la perte de leurs terres et la disparition des droits féodaux. Les émigrés rentrés à partir de 1800 se constituèrent cependant des fortunes grâce au développement de l'économie et rejoignirent ainsi les rangs de la bourgeoisie. Cependant, Bonaparte leur permit d'acquérir des titres de la noblesse d'Empire qu'il avait créée.

Poussé par ses besoins financiers, il acheva la vente des biens nationaux, ce qui rendait impossible un retour en arrière en faveur des ex-propriétaires. Les biens communaux qui n'avaient pas été vendus furent affermés par les communes, le plus souvent au profit de paysans incapables d'acheter des terres. L'ensemble de cette politique contribua à la formation d'une classe de paysans propriétaires ou

fermiers dont la situation dépendait du maintien des acquis révolutionnaires.

Dans le domaine des finances, la première action lorsque Bonaparte arriva au pouvoir fut d'annuler un impôt supplémentaire sur les riches décidé par le Directoire. La crédibilité de l'État français avait été écornée par la banqueroute sous le Directoire. Celui-ci avait transformé un tiers de la dette de l'État en rente perpétuelle à 3 %, dont les détenteurs touchaient une somme à vie en compensation de l'annulation des deux autres tiers. Pour rétablir la confiance dans les finances de l'État et débarrasser l'État de ces rentes perpétuelles, extrêmement coûteuses, Bonaparte les transforma en rentes à 5 %. Mollien, un ancien commis de la monarchie, qui devint plus tard ministre des Finances, fut chargé d'en garantir le paiement et de maintenir leur cours.

Bonaparte créa la Banque de France, une banque privée. Parmi ses premiers actionnaires on trouve des banquiers de l'Ancien Régime, tel Guillaume Mallet. Cette famille de banquiers s'était enrichie en spéculant à la baisse sur les assignats, accélérant la faillite de l'État. On y trouve également les Périer, famille d'industriels enrichie pendant la Révolution par le rachat des biens de l'Église, puis des mines d'Anzin. Constituée en février 1800, la banque fut dirigée par quinze régents élus par les 200 plus importants actionnaires, parmi lesquels des banquiers comme Lafitte ou Rothschild, qui avaient financé le coup d'État du 18 Brumaire et en furent ainsi remerciés.

En 1803, Bonaparte accorda à la Banque de France le monopole de l'émission des billets de banque et le privilège de payer les pensions et les rentes en échange de commissions.

En 1810, elle obtint de l'empereur une loi qui accordait gracieusement des concessions de mines sans adjudication et à titre perpétuel. Elle disposa d'une partie importante du revenu national en dépôt. En 1806, Bonaparte imposa à la Banque de France un droit de regard de l'État, avec la mise en place d'une direction dont deux gouverneurs sur trois étaient nommés par l'État.

La Banque de France sera nationalisée par des lois édictées en 1936 et 1945. Elle resta la propriété privée de la grande bourgeoisie pendant la période de la Restauration, le Second Empire, mais aussi sous la III^e^ République. Les Mallet, que nous avons évoqués ci-dessus, se succédèrent pendant 140 ans au conseil de régence.

Les recettes de l'État étaient essentiellement constituées d'impôts directs payés sur les signes extérieurs de richesse. Ils étaient constitués des quatre « vieilles » : l'impôt foncier, l'impôt mobilier qui touchait l'industrie et les rentes, la patente sur les activités commerciales et l'impôt sur les portes et fenêtres. Leur perception était rendue difficile par l'absence de cadastre et par les liens entre les percepteurs ou contrôleurs et les propriétaires et commerçants. Une administration, la direction des contributions directes, fut mise en place pour remplir cette fonction. Une de ses premières tâches fut de constituer un cadastre. Napoléon y voyait « *la véritable constitution de l'Empire, c'est-à-dire la véritable garantie des propriétés et la certitude de l'indépendance de chacun* ». Pesant sur les plus riches, l'impôt foncier fut cependant abaissé, malgré les besoins criants de l'État. Ainsi, en 1807, il devint fixe et indépendant de ce que pouvait rapporter l'exploitation de la terre. Napoléon ne

voulant pas augmenter les impôts payés par les plus riches, il lui restait à rétablir les impôts indirects, les plus honnis de la population. Les droits sur les boissons réapparurent en 1804, sur le sel en 1806, et sur le tabac en 1810. Au fil des années, les impôts indirects représentèrent jusqu'à la moitié des ressources totales de l'État. C'est la population laborieuse qui supporta tout le poids de la politique de dépenses publiques.

L'ampleur des dépenses militaires ne pouvait être compensée par ces nouvelles ressources. Elle fut couverte par les sommes extorquées dans les territoires conquis. La conquête elle-même répondait d'ailleurs en partie à l'objectif d'assurer des subsides à l'État et à la hiérarchie militaire, et dans une moindre mesure jusqu'aux soldats. Les caisses de l'État ou plutôt celles de Napoléon s'enrichirent de trésors pillés aux quatre coins de l'Empire.

L'Europe napoléonienne : entre progrès et réaction

Dès 1804 et jusqu'en 1812, une série de victoires permirent à Napoléon de construire un empire qui rassembla 44 millions d'habitants, sur les 167 millions que comptait l'Europe. De nouvelles Constitutions, très proches de la Constitution française, furent promulguées en Belgique, dans la Confédération du Rhin ou encore dans le Grand Duché de Varsovie. Le Code civil et la structure administrative de la France s'y appliquèrent dans la plupart des cas. Il y eut une suppression plus ou moins complète des redevances féodales, le plus souvent par rachat, l'abolition de certaines servitudes, en particulier les servitudes attachées à

la personne, et la possibilité de racheter les servitudes liées à la terre, une égalité juridique, la laïcisation de l'État au moins partielle, avec la fin des discriminations religieuses. Bien qu'imposées autoritairement, une grande partie de ces transformations furent appréciées par les milieux progressistes et demeurèrent après la chute de l'Empire.

Mais rapidement les armées napoléoniennes accaparèrent sur leur passage une grande partie des richesses, en nature et en argent. La gestion des États de Westphalie, de Berg, de Naples, de l'Espagne ou encore du duché de Varsovie, furent confiée à des membres de la famille impériale. Elles engendrèrent des révoltes et favorisèrent aussi l'émergence de mouvements nationaux. Les armées napoléoniennes, qui étaient apparues comme des ennemis du régime féodal, combattant ses aspects les plus réactionnaires dans les zones annexées, concentrèrent la haine des peuples. Le maintien de l'Espagne dans l'Empire finit par coûter plus cher que son exploitation.

L'Angleterre s'opposait à une suprématie de la France sur l'Europe continentale. L'empereur répondit par le blocus continental, qui interdisait l'Europe aux marchandises anglaises.

Nombre de marchandises venaient d'Angleterre. Pour empêcher la contrebande des marchandises anglaises en France et sur le continent, l'Empire devait répondre aux besoins du pays et de l'armée. Cela suscita de nouvelles productions, comme la betterave sucrière qui, alors que la France avait perdu ses colonies, permit la fabrication de sucre à un prix abordable.

Cette politique protectionniste radicale eut des effets contradictoires, car elle coupait les ingénieurs et techniciens français des progrès réalisés par leurs homologues anglais. Et elle renchérissait les marchandises, étranglant certains secteurs, entraînant le mécontentement des clients et l'hostilité des peuples et des commerçants des territoires conquis. Cependant la fermeture des frontières faisait l'affaire d'une partie des industriels ainsi protégés.

Ce blocus était une guerre d'usure contre l'Angleterre, une guerre impossible à gagner. Les produits anglais compétitifs répondaient à des besoins et ils parvenaient sur le continent, profitant de la complicité des commerçants, des banquiers dont les affaires étaient limitées par ce blocus. La bourgeoisie supporta de plus en plus difficilement d'envoyer ses fils se faire tuer sans que les victoires justifient ces pertes. Avec les défaites militaires, la hausse des faillites commerciales et industrielles et la montée du chômage qui en résulta, les notables et les proches de Napoléon commencèrent à préparer la chute du régime. Talleyrand entra en contact avec les autres gouvernements d'Europe pour permettre le retour de la monarchie.

Retour de bâton

L'échec du blocus de l'Angleterre, de la campagne de Russie, la révolte des peuples en Espagne, en Allemagne, sonnèrent le glas de l'Empire. En moins de deux ans, les troupes européennes coalisées contre la Grande Armée parvinrent à envahir la France en 1814 puis en 1815. Le régime ne put s'en remettre. Le 22 juin 1815, Napoléon abdiqua pour la deuxième fois. La coalition monarchiste européenne

rétablit le prétendant des Bourbons, Louis XVIII, sur son trône. Le congrès de Vienne, qui vint sanctionner la fin des conflits, consacrait la victoire des régimes autoritaires et réactionnaires. Une chape de plomb s'abattit sur le continent.

En France, le régime de Louis XVIII engagea le pays dans un tournant réactionnaire sans pour autant que la structure sociale du pays en soit bouleversée. Les hommes qui entouraient le roi furent choisis en partie dans le personnel politique de Napoléon. On y retrouva Talleyrand et Fouché par exemple. Un certain nombre d'entre eux firent aussi souvent partie des régimes qui suivirent, montrant que le personnel politique et les hauts fonctionnaires pouvaient servir successivement les empereurs, les rois et même la république. Les banquiers Lafitte et Rothschild, dont nous avons déjà vu l'implication dans la prise du pouvoir de Napoléon, devinrent les banquiers du roi.

Mais les réformes qui permirent la formation d'un appareil d'État moderne, conçu comme un outil au service de la bourgeoisie, perdurèrent pour l'essentiel. Et cela dans la partie de l'Europe qui avait été touchée, car les monarchies européennes ne revinrent pas non plus sur toutes les évolutions imposées.

Chapitre III

1815-1848, une restauration de façade

Après un exil d'un quart de siècle, le 8 juillet 1815, le frère de Louis XVI, Louis XVIII, devint roi de France. Une partie des nobles émigrés rentrèrent avec le nouveau régime, espérant retrouver privilèges et terres. Mais la société, depuis la Révolution française, avait profondément changé et, même si les bourgeois étaient dépossédés du pouvoir politique, les structures de la société portaient la marque de leur puissance sociale. L'argent régnait en maître. Et finalement, sous le règne de Louis XVIII, jusqu'à son décès en 1824, puis sous celui de Charles X, ni les conquêtes fondamentales de la Révolution française ni l'appareil d'État mis en place sous l'Empire ne furent sérieusement menacés. Il y eut des révocations dans la haute administration, particulièrement dans le corps des préfets. Mais l'essentiel de la bureaucratie et de l'armée se rallièrent et restèrent en place. En fait de Restauration, c'était une restauration de façade.

* * *

La charte qui fut rédigée à l'occasion de la Restauration définissait les principes du nouveau régime. Elle affirmait dans son préambule l'inviolabilité du pouvoir royal, « *en qui réside en France l'autorité tout entière* ». Le catholicisme

retrouvait sa place de culte d'État, mais la liberté de religion était maintenue. La Restauration multipliait les gestes en faveur de l'Église, créant trente nouveaux diocèses et consacrant aux cultes une part plus importante du budget de l'État. L'Université était placée sous l'autorité d'un prélat. Ces mesures furent renforcées ensuite par Charles X, avec le retour du sacre royal, l'autorisation d'enseigner pour de nouvelles congrégations et l'adoption d'une loi sur le sacrilège, punissant de mort quiconque profane des hosties ou des vases les contenant.

Le roi détenait le pouvoir judiciaire et exécutif, il était maître de la politique extérieure. Il avait l'initiative des lois, les deux Chambres ne disposant que de pouvoirs limités. Le gouvernement n'était même pas responsable devant elles, car il était nommé par le roi, qui pouvait dissoudre la Chambre des députés.

Louis XVIII rétablit un suffrage censitaire qui écartait la très grande majorité de la population, limitant à 100 000 le nombre d'électeurs, sur 32 millions d'habitants. Quant aux éligibles, ils n'étaient que 16 000. Le pouvoir de décision appartenait à ceux dont la richesse était assise sur la propriété foncière. En étaient donc exclues de larges fractions de la bourgeoisie commerçante et industrielle.

En même temps, malgré tous ces aspects réactionnaires sur le plan politique et social, la charte donnait des garanties à la bourgeoisie, notamment en s'engageant à ne pas remettre en cause les acquisitions de biens nationaux réalisées pendant la Révolution.

Le poids de la noblesse

À son arrivée au pouvoir, Louis XVIII fut soumis à la pression des milieux royalistes et des émigrés, mais il ne pouvait pas répondre aux exigences des princes sans heurter ceux que la révolution, puis l'Empire, avaient enrichis. Il s'en remit donc au folklore, rétablissant la cour, ses fêtes, et des commémorations pour le repos de l'âme de Louis XVI.

Le succès du retour de Napoléon, qui traversa le pays du 1er mars au 18 juin 1815 en conquérant, acclamé par les foules, montra le peu de soutien dont disposait la monarchie. Mais Napoléon avait perdu depuis longtemps le soutien de la bourgeoisie et il dut faire face à l'hostilité des puissances européennes. Ces dernières acculèrent Napoléon à la guerre, concentrant un million d'hommes aux frontières. Dans un pays déjà épuisé par des années de conflits, celle-ci tourna au désastre en quelques jours, et la défaite de Waterloo, le 8 juin 1815, engendra le retour sur le trône de Louis XVIII, soutenu par les monarchies européennes.

L'occupation par les troupes allemandes et autrichiennes ainsi que la Terreur blanche exercée par les royalistes furent cette fois plus brutales qu'en 1814. Des villages et des villes furent pillés. Des préfets furent internés. Dans l'administration, un quart des fonctionnaires furent limogés. Plusieurs généraux, ralliés à Napoléon durant les cent jours de son bref retour au pouvoir, furent fusillés. 12 000 officiers furent mis à la retraite avec demi-solde, et 300 000 soldats licenciés. 70 000 personnes furent arrêtées pour motifs politiques, et 6 000 condamnées. Des bandes d'assassins parcoururent le pays, massacrant civils ou militaires réputés jacobins ou bonapartistes.

En quelques mois, la censure fut remise en place, notamment contre la presse.

Une nouvelle fois, le pouvoir tailla dans les quelques dispositions progressistes qui avaient survécu à Napoléon. En 1816, le divorce fut interdit. Il fut affirmé que « *le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari* ». Le père obtint plus de droits sur ses enfants. Mais, derrière cette remise en cause d'une partie du Code civil, Louis XVIII ne modifia pas les principes, hérités de la Révolution, de liberté de la personne, de conscience, du travail, ainsi que d'égalité devant la loi.

Dans le domaine religieux, l'enseignement secondaire fut placé sous la surveillance du clergé, et l'Université sous la direction d'un prélat en 1820, après l'assassinat du duc de Berry, héritier de la dynastie. La faculté de Médecine resta fermée pendant près de trois mois pour avoir conspué le recteur de l'académie de Paris, l'abbé Nicole. L'École normale supérieure, rebelle depuis 1815, fut fermée jusqu'en mars 1826.

Louis XVIII ne prit pas de mesure contre la bourgeoisie du point de vue économique. Sa politique de remboursement des dettes de l'État le confirma : poursuivant la politique de Napoléon, il fit vendre 300 000 hectares de forêts domaniales, dont une bonne partie avait été confisquée pendant la Révolution.

Les Trois Glorieuses

En 1824, à la mort de Louis XVIII, ce fut son frère Charles X, lié aux monarchistes les plus réactionnaires, les « ultras », qui accéda au trône. Sa loi dite du milliard des

émigrés indemnisait de la perte de leur terre les émigrés ou nobles expropriés. Elle choqua la population par l'ampleur du prélèvement effectué sur le Trésor public au bénéfice de 50 000 individus, alors que plus de 30 millions de personnes disposaient de moins de 20 sous par jour. Multipliant les lois aggravant la répression, Charles X finit même par se heurter à des parlementaires appartenant pourtant à son clan, qui rejetèrent sa tentative de rétablir le droit d'aînesse pour la succession des biens fonciers importants.

Les funérailles d'opposants comme le général Lamarque, ex-soldat de la Révolution et de l'Empire, devinrent des occasions de manifester, qui parfois tournèrent à l'émeute. Des sociétés secrètes naissaient, regroupant des étudiants, des militaires, des propriétaires de biens nationaux ou encore des patrons de manufacture protestants. La nécessité d'un changement de roi était discutée dans les milieux libéraux, par des hommes comme Lafitte ou Thiers.

Dans les campagnes, le morcellement des terres, conséquence de l'application du Code civil, réduisit les possibilités de modernisation et entraîna l'appauvrissement d'une fraction importante de la petite paysannerie propriétaire. Elle s'embrasa dans certaines régions contre la vente des biens communaux aux bourgeois, ou encore contre de nouvelles lois qui l'empêchaient d'utiliser une partie des terres.

Les mauvaises récoltes de 1828, engendrant une hausse des prix des céréales et une crise industrielle, exacerbèrent encore les oppositions au régime de Charles X. De nombreuses fabriques fermèrent. Le chômage augmenta et le prix du pain doubla. La Banque de France refusa d'honorer

les traites des usines textiles de coton, plaçant l'industrie en difficulté.

La politique de Charles X entraîna les protestations des députés. Le roi décida de dissoudre la Chambre. Mais, malgré le suffrage censitaire, les élections renforcèrent la majorité libérale. Désavoué, le roi promulgua le 24 juillet 1830 cinq ordonnances qui restreignaient encore les libertés et le nombre d'électeurs. La première suspend la liberté de la presse et rétablit la censure et l'autorisation préalable.

Thiers, journaliste libéral, déclara au nom du respect de la Constitution : « *Des ministres criminels ont violé la légalité, nous sommes dispensés d'obéir.* » La réaction du gouvernement ne se fit pas attendre. Les commissaires de police furent dépêchés pour fermer les imprimeries, ce qui déclencha l'insurrection.

Les ouvriers, mis au chômage par leurs patrons pour qu'ils aillent manifester, retrouvèrent les étudiants aux abords du Palais-Royal. Le 28 juillet, le centre et l'est de Paris se hérissèrent de barricades. L'Hôtel de Ville et Notre-Dame furent occupés dans l'après-midi, les drapeaux tricolores plantés à leurs sommets. Les troupes gouvernementales se heurtèrent à une résistance importante et certaines firent défection. Les combats firent des centaines de victimes. Mais, le 29 juillet, Paris était presque entièrement aux mains des insurgés. Sans soutien, Charles X abdiqua. Et, tandis que la population combattait encore, les députés et la grande bourgeoisie, dont le septuagénaire La Fayette ou encore Thiers, dont la carrière commençait, manœuvrèrent pour porter au pouvoir le duc d'Orléans, futur Louis-Philippe I^{er}, revenu d'exil depuis la Restauration. Le financement de l'opération

fut assuré par le banquier Lafitte. Les Trois Glorieuses, ces trois journées de juillet, mirent fin au régime des Bourbons, remplacés par les Orléans.

Avec Louis XVIII, puis son successeur Charles X, c'étaient les grands propriétaires fonciers qui étaient au pouvoir. C'étaient eux qui se partageaient les postes dans l'État, le « *butin* » comme disait Marx. La révolution de 1830 transféra le gouvernement à une autre fraction de la grande bourgeoisie : les capitalistes de la finance.

Louis-Philippe, roi des bourgeois

Le duc d'Orléans devint le dirigeant d'une monarchie bourgeoise. Son gouvernement garantit les prêts nécessaires aux entreprises en difficulté, prêts mis à profit par les industriels pour se moderniser. Parallèlement, un certain nombre de règles furent assouplies, permettant à la bourgeoisie d'intervenir plus directement dans les affaires de l'État.

Le banquier Lafitte fut chef du gouvernement en 1830, Casimir Périer en 1831-1832. Et ce dernier obtint tout naturellement la concession de la mine de Denain alors qu'il était ministre. D'autres ministres étaient propriétaires de mines de charbon ou de fer. L'État était désormais contrôlé par des banquiers libéraux.

La modification de la loi électorale permit à de nouvelles couches de la bourgeoisie d'accéder à la députation et d'y jouer un rôle, le suffrage ayant été élargi à 200 000 hommes, au lieu de 100 000. La Chambre des députés partageait désormais avec le roi l'initiative des lois et acquit le droit de nommer son président. Louis-Philippe devint selon les

termes que lui proposaient les bourgeois libéraux – sa déclaration fut rédigée par Thiers – le « *roi des Français* ». Le drapeau tricolore fut à nouveau adopté et la religion catholique devint « *religion de la majorité des Français* ». La garde nationale fut rétablie, réservée de fait aux plus riches. Le roi désignait son haut commandement. Les municipalités étaient de nouveau élues par les contribuables, mais uniquement les plus imposés. Le gouvernement ou le préfet nommaient le maire parmi les élus. Une loi de 1833 introduisit les mêmes dispositions pour les conseils généraux et les conseils d'arrondissement.

Pour la majorité de la population, les différences avec le régime de Charles X étaient minimes. Mais ce nouveau gouvernement permettait à une fraction plus large de la bourgeoisie d'accéder à la direction de l'État. Les intérêts contradictoires des différents clans de la bourgeoisie pouvaient s'exprimer.

Les armateurs, les grands négociants s'opposaient au protectionnisme, alors que d'autres le réclamaient, comme les fabricants de sucre de betterave qui subissaient en particulier la concurrence des producteurs de sucre de canne des colonies. Certains appuyaient la colonisation de l'Algérie, d'autres s'opposaient à la politique religieuse de Charles X. La possibilité d'avoir des députés leur permettait à tous de se faire entendre. Mais c'est la grande bourgeoisie financière orléaniste ou attachée aux Bourbons qui fut la première servie. Le régime s'attacha aussi une fraction des milieux petits bourgeois en lui donnant des emplois au sein de l'État.

Le nouveau régime fut moins bien accepté par les puissances européennes. Le soulèvement de 1830 avait fait des

émules en Europe, alors taraudée par les luttes plus ou moins ouvertes que les populations menaient contre les anciens régimes, provoquant la naissance de la Belgique, un soulèvement réprimé en Pologne, et ouvrant une période d'agitation en Allemagne et en Italie. Cela provoqua la méfiance des grandes puissances européennes envers un gouvernement qui, bien que royaliste, apparaissait comme la cause de ces désordres.

Politique répressive

Le régime de Louis-Philippe dut mener une politique répressive pour stabiliser son pouvoir et faire taire les aspirations démocratiques et antiroyalistes.

Le règne de Louis-Philippe fut profondément antiouvrier. La crise économique persistante avait plongé le monde ouvrier dans une misère effroyable. Les patrons profitaient de la crise et se servaient du prétexte de la concurrence étrangère pour diminuer les salaires, même lorsque leurs affaires étaient florissantes. Les illusions des travailleurs sur le nouveau régime, qu'ils avaient contribué à porter au pouvoir, furent de courte durée car, lorsqu'ils tentèrent d'obtenir son appui contre leurs patrons, ce fut la mitraille qui leur répondit.

Les événements les plus graves eurent lieu à Lyon, où les ouvriers de la soie, les canuts, qui travaillaient dix-huit heures par jour sans pouvoir gagner de quoi survivre, réclamèrent en 1831 des hausses de salaire. Ils obtinrent un accord salarial paraphé par le préfet. Mais le gouvernement, dirigé par l'un des bourgeois qui avaient soutenu le changement de dynastie, Casimir Perier, déclara l'accord illégal, au

nom de la liberté économique. Des mouvements révolutionnaires éclatèrent dans la ville en 1831 et 1832, réprimés par l'armée dirigée par le maréchal Soult. En décembre 1831, le *Journal des Débats* rapportait ainsi les événements : « *Les barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ; ils sont dans les faubourgs de nos villes manufacturières.* »

Réprimée, la classe ouvrière était maintenue par les patrons à la limite de la survie. Sur 10 000 conscrits issus des quartiers ouvriers, près de 9 000 devaient être réformés du fait de leur faible constitution. Malgré cette situation, le gouvernement, sous prétexte de neutralité, refusait d'entendre leurs revendications, soutenant en revanche les fabricants, qui disposaient de la garde nationale et de l'armée pour écraser les ouvriers. La seule loi sociale édictée à cette époque, la loi Guizot de 1841, interdit le travail des enfants de moins de 8 ans, et limita à huit heures le temps de travail pour les enfants de moins de 12 ans. Dans un secteur comme le textile, femmes et enfants représentaient 75 % des effectifs. La mesure resta lettre morte, car rien ne contraignait les patrons à l'appliquer et la misère poussait au travail des enfants.

L'agitation des groupes de bonapartistes, d'anciens membres de sociétés secrètes ou encore des bourgeois républicains gagnait en audience. De nombreux journaux d'opinion, dont la publication demandait peu d'investissements, se créaient. En 1834, le gouvernement interdit les associations. Les républicains réagirent par une manifestation organisée par des associations bourgeoises et des associations de travailleurs à Lyon, et relayée à Paris. Alors que les émeutes se développaient, ce fut le massacre : « *Il*

faut tout tuer, ainsi point de quartier, soyez impitoyables », commandait le maréchal Bugeaud chargé de la répression en avril 1834. 40 000 hommes furent engagés dans la reprise des quartiers insurgés.

En juillet 1935, un attentat contre le cortège royal servit de prétexte à de nouvelles lois répressives : la propagande républicaine, l'offense au roi et les critiques du gouvernement furent interdites. Les libertés accordées par la charte de 1830 disparaissaient, hormis la possibilité d'élire les conseillers municipaux et généraux.

Un développement capitaliste aux frais de l'État

L'industrie se développa rapidement. Le nombre de machines à vapeur passa de 615 en 1830 à près de 5 000 en 1847, celui des hauts-fourneaux de 29 à 107. Cela se fit avec l'argent de l'État. Pour financer des infrastructures aussi indispensables que le réseau ferré, les banques furent autorisées à drainer l'épargne des petits bourgeois en émettant des actions. Une spéculation effrénée les rendit très profitables dans un premier temps. L'État prenait en charge une part importante des infrastructures. La construction des lignes lui incombait, les concessionnaires ne finançant que le matériel roulant. Les financiers proches du pouvoir voyaient leurs profits garantis en cas de pertes, puisque l'État s'engageait à rembourser les investisseurs de leurs frais. La grande bourgeoisie profita des informations dont elle disposait pour se réserver des marchés et réussir des coups financiers. Et ce furent les petits bourgeois, rentiers ou aspirant à l'être, qui firent les frais des liens étroits entre financiers, industriels et gouvernement. Derniers à être mis au courant des

spéculations, des retournements de tendance, appâtés par l'argent facile, ils perdaient parfois leurs économies, leur début de fortune, dans les jeux hasardeux de la spéculation dont ils ne connaissaient pas les règles.

* * *

Le gouvernement s'attaqua à l'analphabétisme, parce qu'il devenait une gêne dans une société en pleine transformation. Pour Guizot, le ministre de l'Instruction publique qui mit en œuvre la création d'un enseignement primaire, l'enseignement devait appuyer le régime. Il écrivait : « *Le maître devra développer la foi dans la providence, la sainteté du devoir, la soumission à l'autorité paternelle, le respect dû aux lois, aux princes, aux droits de tous, tels sont les sentiments qu'il s'attachera à développer. L'instituteur doit être un modèle en tant qu'autorité dans la commune.* » L'instituteur était donc placé sous l'autorité de l'État et de l'Église : la commission départementale à laquelle il était soumis comprenait des membres du clergé et des représentants de l'autorité locale. Pour scolariser les garçons, une première loi chargea, en juin 1833, les mairies des communes de plus de 500 habitants de la construction et de l'entretien des écoles, ainsi que du traitement de l'instituteur. Un corps d'instituteurs fut créé, qui devaient être formés par des écoles normales à la charge des départements. L'enseignement n'était ni laïque, ni gratuit, ni obligatoire. L'Église ne disposait plus du monopole de l'enseignement, mais les dispositions de la loi protégeaient l'enseignement religieux. D'ailleurs, l'éducation des filles restait aux mains de l'Église.

* * *

À l'été 1846, les mauvaises récoltes de blé et la maladie de la pomme de terre provoquèrent à nouveau une hausse des prix alimentaires et la disette. Mais une crise commerciale et industrielle de surproduction partie d'Angleterre s'y ajouta. L'arrêt de la construction de chemins de fer mit au chômage 750 000 ouvriers. À Roubaix, ville industrielle, 60 % de la population ouvrière était sans emploi. La consommation baissa. Les cours de la Bourse chutèrent. Les petits bourgeois retirèrent en masse leur épargne des banques, provoquant une raréfaction du crédit et une crise financière. Les petites banques privées firent faillite, contraignant commerces et ateliers à la fermeture. Dans toute l'Europe aussi, des millions d'hommes avaient faim.

Le pouvoir était déconsidéré par les scandales financiers et les lois servant les intérêts des plus riches. La distribution de places choquait une partie de la petite bourgeoisie et les milieux populaires. Dans ce contexte, la république et le suffrage universel incarnaient l'espoir d'abattre un régime gangrené par la corruption et exclusivement attaché à la minorité privilégiée, et de soumettre le gouvernement au contrôle de la population. Tant que la prospérité était assurée, la petite bourgeoisie s'était accommodée de la corruption mais, atteinte par la crise, elle se scandalisait des spéculations favorisées par les liens des financiers avec le gouvernement. En juillet 1847 par exemple, le général Amédée Despans-Cubières, ancien ministre de la Guerre, fut jugé pour avoir en 1843 versé 100 000 francs à Jean-Baptiste Teste, haut magistrat de la Cour de cassation et ministre des Travaux publics, pour faire renouveler la concession d'une mine de sel en Saône-et-Loire.

Des manifestations d'affamés eurent lieu. En janvier 1847, à Buzençais, dans l'Indre, les manifestants tuèrent deux propriétaires fonciers connus comme accapareurs. Cinq manifestants furent exécutés. L'agitation, conduite au départ par une opposition de parlementaires modérés en faveur d'une réforme électorale, rencontra un écho au sein de la bourgeoisie, puis dans l'ensemble de la population.

Le 6 mars 1847, l'opposition parlementaire déposa un projet de réforme électorale qui prévoyait la diminution du cens électoral de 200 à 100 francs. Les députés étaient encore loin de demander le suffrage universel ! Le gouvernement rejeta le projet, sa réponse pouvant se résumer ainsi : « *Enrichissez-vous par le travail et l'épargne, et vous deviendrez électeurs.* » La suite allait montrer que, cette fois, une telle réponse ne pouvait suffire.

Chapitre IV

1848, naissance de la IIe République

L'opposition, conduite par le parlementaire Odilon Barrot, contourna l'interdiction des réunions publiques par une campagne de banquets, qui débuta en juillet 1847 avec 1 200 convives à Paris. Cette campagne défendait la réforme électorale, c'est-à-dire une extension limitée du droit de vote. Mais, progressivement, certains opposants passèrent, de la revendication d'une réforme électorale adressée au roi des Français, à l'exigence de la fin de la corruption, de l'abolition de la misère ou encore à la revendication du suffrage universel. Au sein du milieu ouvrier, dont la conscience s'éveillait, la revendication du suffrage universel se doublait des revendications sociales inspirées des idées socialistes, critiquant le capitalisme naissant et aspirant à un monde meilleur.

Au bout de six mois d'agitation grandissante dans les principales villes, Guizot, le chef du gouvernement, tenta d'arrêter ce mouvement en interdisant le banquet prévu à Paris le 19 février 1848. Les organisateurs reculèrent et décommandèrent banquet et manifestation. Mais les ouvriers et les étudiants parisiens se retrouvèrent dans la rue le 22 février. Le lendemain, les manifestations continuèrent, des barricades se formèrent. Le gouvernement envoya la

garde nationale de Paris pour rétablir l'ordre, mais celle-ci se retourna contre le régime. Incapable de réprimer l'insurrection, le roi abdiqua après deux jours d'émeute, le 24 février. Il tenta de transmettre la couronne à son petit-fils de 9 ans, le comte de Paris, et la régence à sa mère, la duchesse d'Orléans. Mais les masses populaires n'étaient pas prêtes à se laisser voler leur révolution une seconde fois, comme en 1830. Elles envahirent le Palais-Bourbon, siège du gouvernement, et imposèrent la formation d'un gouvernement provisoire. Ses membres se rendirent à l'Hôtel-de-Ville où les insurgés les attendaient.

Le gouvernement provisoire était constitué de bourgeois petits et grands. Sur dix membres, sept étaient d'anciens députés de l'opposition à Louis-Philippe. La plupart étaient favorables à la régence. À leurs côtés siégeaient deux représentants républicains considérés comme radicaux, Ledru-Rollin, déjà député, et Flocon, le rédacteur en chef du journal républicain *La Réforme*. Deux représentants des travailleurs, Louis Blanc, un théoricien socialiste, et Albert, le fondateur d'une société secrète, y avaient été associés à contrecœur, sous la pression populaire. La population réagit violemment devant les interminables discussions des membres du nouveau gouvernement : il fut contraint de décréter... la II^e^ République.

Un deuxième conflit éclata lorsque le gouvernement se divisa sur le choix du drapeau emblème de la nouvelle République. Partisan du drapeau bleu-blanc-rouge contre le drapeau rouge, Lamartine, poète et membre du gouvernement, finit par l'emporter au bout de deux jours. Dans un discours enflammé face à la foule réunie devant

l'Hôtel-de-Ville, il déclara : « *Car le drapeau rouge que vous rapportez n'a jamais fait que le tour du Champ-de-Mars traîné dans le sang du peuple en 1791 et 1793, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde, avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie.* » Lamartine prétendait représenter « *un gouvernement qui suspend ce malentendu terrible qui existe entre les différentes classes* », mais il imposait le drapeau tricolore pour mieux symboliser la domination de la bourgeoisie.

La vague révolutionnaire déferle

Malgré cette méfiance réciproque entre le gouvernement et les insurgés, la révolution apparaissait encore en février, dans l'enthousiasme, comme une grande libération. Le gouvernement provisoire rétablit les libertés politiques et légalisa les droits démocratiques gagnés dans la rue. Les détenus politiques libérés affluèrent à Paris. Les mesures de répression prises par Guizot à la fin de son mandat furent annulées et, le 2 mars, le principe du suffrage universel masculin fut adopté. Deux jours plus tard, la liberté de presse et de réunion fut rétablie. Immédiatement, de nombreux journaux, quotidiens, mensuels, des revues, brochures et affiches parurent. Tous invectivaient, menaçaient, se répondaient, mais tous s'exprimaient librement.

Plus d'une centaine de clubs furent créés, réunissant chaque soir des milliers de participants. Parmi eux, Les Amis du peuple, dirigé par le révolutionnaire Blanqui, ou encore Le Représentant du peuple, dirigé par Raspail, tous deux libérés de prison en février. Une profusion de projets politiques, d'idées nouvelles étaient discutés. La revendication de l'égalité des sexes fut réclamée par de nombreuses

ouvrières, qui souhaitaient « *prendre part au grand-œuvre de régénération sociale* ».

Pour contrer la pression de la population et des clubs les plus radicaux, le gouvernement créa, en opposition à la garde nationale élargie au milieu ouvrier par la révolution, 24 bataillons de gardes mobiles. Ces derniers étaient des jeunes gens de 15 à 20 ans, souvent issus des milieux populaires, mais dont la solde assurait la fidélité. De plus, ils étaient encadrés par des jeunes de milieux riches ou des militaires de carrière.

La révolution des ouvriers de Paris s'étendit à tout le pays et précipita, en Europe, la vague révolutionnaire dont les objectifs étaient l'unité nationale et la conquête de droits démocratiques. Les révolutionnaires réfugiés en France sollicitèrent le gouvernement pour qu'il fournisse armes et soutien aux révolutionnaires européens, ce qu'il se garda bien de faire.

Aux Antilles françaises, les événements parisiens provoquèrent une révolte des esclaves. Le 27 avril, le décret préparé par l'abolitionniste Victor Schœlcher fut définitivement adopté à l'Assemblée nationale. Mais les esclaves, impatients, n'avaient pas attendu les décrets d'application. La première abolition de l'esclavage en 1792, suivie de son rétablissement en 1802 par Napoléon, avait laissé des traces. Bon nombre d'esclaves désertèrent les plantations au mois de mai et une insurrection éclata à Saint-Pierre, à la Martinique, suite à l'arrestation d'un esclave. Il y eut 35 morts. Le lendemain, le gouverneur de la Martinique proclama l'abolition immédiate de l'esclavage, avant même l'arrivée du décret. Les esclaves s'étaient libérés eux-mêmes

en Martinique. Dans les semaines suivantes, l'abolition fut effective à la Guadeloupe, en Guyane et à La Réunion. Fruit de la révolution de 1848, le décret, qui accordait, néanmoins des indemnités aux colons propriétaires d'esclaves, abolit définitivement l'esclavage.

Les revendications des masses contre le gouvernement

En France, les ouvriers réclamaient le droit au travail. Garnier-Pagès, membre du gouvernement provisoire, raconta qu'un certain Marche, « *homme vigoureux, ouvrier, s'autorisant d'une prétendue délégation et servi par sa force physique* », vint menacer le gouvernement. « *Citoyens, l'organisation du travail, le droit du travail dans une heure ! Telle est la volonté du peuple. Il attend !* », s'écria-t-il en désignant les travailleurs rassemblés sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Le gouvernement provisoire s'engagea à « *garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens ; il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail.* » Quant aux moyens permettant de rendre ce droit effectif, ils restaient flous. Le 28 février, une manifestation exigeant un ministère spécifique du Travail, le gouvernement se contenta de créer une « commission du gouvernement pour les travailleurs », siégeant au palais du Luxembourg et présidée par Louis Blanc et Albert. Cela lui permettait d'éloigner les deux socialistes du siège du gouvernement. Cela n'échappa pas à Louis Blanc, qui écrivit : « *Au lieu d'un ministère ayant sous la main des bureaux, des agents, un budget, des ressorts administratifs, un pouvoir effectif, des moyens d'application,*

des ressources pour agir, on proposait... quoi ? L'ouverture d'une orageuse école où j'étais appelé à faire un cours sur la faim, devant le peuple affamé ! » Malgré sa clairvoyance, en acceptant de se prêter à la politique du gouvernement provisoire, Louis Blanc s'en fit l'auxiliaire.

De multiples grèves éclatèrent. La commission du Luxembourg joua essentiellement le rôle de « *conseil des prud'hommes national* », pour reprendre les termes de l'historien Dommanget, en faisant office de conciliateur. Quelques rares mesures sociales furent prises grâce à la mobilisation des ouvriers. Le 2 mai, un décret du gouvernement provisoire diminua d'une heure la journée de travail en usine, la fixant à 10 heures à Paris et à 11 heures en province. Le marchandage, pratique consistant à prélever sur le salaire de l'ouvrier de quoi payer l'intermédiaire qui l'avait fait embaucher, fut interdit. Ces quelques mesures provoquèrent des réactions violentes de la bourgeoisie, qui y virent une menace contre la propriété. Plus lucide *a posteriori*, Lamartine souligna dans son histoire de la révolution de 1848 l'utilité pour la bourgeoisie de cette commission : « *Louis Blanc hors du gouvernement eût été un bien plus dangereux élément de trouble que Louis Blanc dissertant au Luxembourg et contenant les masses à l'Hôtel-de-Ville.* »

Le gouvernement prétendit s'attaquer à la misère provoquée par la crise économique, en créant des Ateliers nationaux placés sous la direction du ministère des Travaux publics. On y enrôlait les chômeurs, encadrés de façon quasi militaire par des chefs de groupe recrutés parmi les élèves de l'École centrale, futurs cadres de la bourgeoisie. Les Ateliers furent chargés de travaux subalternes, voire inutiles,

pour ne pas concurrencer les entreprises privées. Le gouvernement s'en servit pour encadrer les ouvriers, mais aussi pour démontrer aux petits bourgeois que, sous l'influence des socialistes, l'État payait les ouvriers à ne rien faire, aux frais du reste de la population. Cela lui permit d'isoler les travailleurs du reste de la société, des paysans et des petits bourgeois majoritaires dans le pays.

La révolution avait été suffisamment forte dans le pays pour que, dans les régions rurales, les notables partisans de la monarchie déchue fassent mine de se préoccuper de la situation du peuple, pour contrer les idées subversives portées par les ouvriers. Ici et là, des curés bénirent les arbres de la liberté plantés à la suite de la révolution. La pression des classes populaires sur l'Assemblée inquiétait cependant la bourgeoisie, qu'elle soit monarchiste ou républicaine : le gouvernement provisoire pouvait-il endiguer cette pression, pouvait-il la canaliser ?

Les emprunts publics du gouvernement pour financer ses dépenses ne trouvèrent pas preneurs, seuls les ouvriers, solidaires du nouveau régime, y souscrivirent. Les bourgeois retirèrent leurs fonds des banques et des caisses d'épargne. En refusant de le financer, ils exprimèrent leur défiance envers ce gouvernement sorti des barricades, qui semblait jouer un double jeu et ne pas parvenir à tenir la classe ouvrière. Ils choisirent de fait de paralyser le gouvernement.

Celui-ci s'inclina et fit payer la petite bourgeoisie, en particulier la paysannerie. Les livrets de caisse d'épargne dont le montant dépassait 100 francs furent déclarés non remboursables en argent. Le 16 mars, un nouvel impôt fut créé. C'était une augmentation de 45 % sur les quatre

impôts directs ! Pour les paysans, les petits propriétaires qui en payèrent l'essentiel, la République devint synonyme des « *45 centimes par franc* ». Au lieu d'imposer les impôts progressifs tout à fait tolérables à la grande bourgeoisie et indispensables pour faire vivre la République, cette dernière s'aliéna ses défenseurs potentiels. Le sentiment antiouvrier des milieux petits-bourgeois et paysans fut encore amplifié.

Mieux encore, le gouvernement provisoire participa à la consolidation de la mainmise de quelques financiers sur la banque nationale, en transformant une partie des banques en succursales de la Banque de France, toujours aux mains de capitalistes privés.

La bourgeoisie mobilise dans la rue

La décision de Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur, de retirer aux bourgeois le commandement des bataillons de la garde nationale des quartiers riches leur offrit une occasion de manifester leur hostilité au gouvernement. Le 16 mars, 60 000 gardes nationaux bourgeois marchèrent sur l'Hôtel-de-Ville. Ils réclamaient le retrait d'un décret autorisant tous les gardes nationaux à porter des armes et un désaveu officiel du ministère de l'Intérieur. Ils s'en prirent physiquement à Ledru-Rollin. Le gouvernement répondit par une déclaration ambiguë, dans laquelle il se dissociait de Ledru-Rollin tout en condamnant l'attitude des gardes nationaux. Les milieux populaires répondirent à la provocation par une manifestation massive, le 17 mars. Cette démonstration de force était un soutien au gouvernement contre la bourgeoisie, mais aussi une pression pour obtenir l'ajournement des élections de la garde nationale, l'éloignement

des troupes de la capitale et le report des élections législatives. La question des élections préoccupait les clubs ouvriers. La campagne trop courte ne pouvait que profiter aux notables, aux bourgeois. Lamartine éluda la question des élections en accordant quelques semaines de délai et assura qu'il ne renforçait pas la présence des troupes dans la capitale. Alors qu'il préparait le massacre des ouvriers, il cherchait à endormir leur méfiance.

Le petit peuple de Paris, à l'appel des clubs politiques radicaux et des associations fraternelles d'ouvriers, se mobilisa pacifiquement le 16 avril pour soutenir le gouvernement, tout en tentant de lui faire prendre une direction plus radicale et plus sociale. À l'inverse, le gouvernement voulut prouver qu'il était capable de ramener le calme social. Il mobilisa la garde nationale des quartiers bourgeois et de la banlieue, soit 100 000 hommes. Les manifestants désarmés se retrouvèrent face à cette armée et, surpris, évitèrent l'affrontement. Les milieux bourgeois, la presse, se déchaînèrent alors contre tous les manifestants pendant les quelques semaines précédant les élections législatives et multiplièrent les calomnies contre les délégués de la commission du Luxembourg, accusés de se goberger aux dépens du peuple. Ils furent aidés par le gouvernement, qui fit publier des documents accusant Blanqui, l'un des chefs populaires les plus radicaux, de compromission avec la police.

Déclaration de guerre aux ouvriers

La nouvelle des désordres à Paris et l'impôt de 45 centimes, présenté par les monarchistes comme destiné à payer les fainéants des Ateliers nationaux, détournaient les

paysans des candidats républicains. Tocqueville, royaliste, retourna comme bien d'autres aristocrates sur ses terres pour accompagner les villageois en procession sur le lieu du vote.

Le résultat des élections législatives du 23 avril, au suffrage universel masculin, fut catastrophique pour la gauche républicaine, les candidats les plus proches des ouvriers. La participation fut de 7,8 millions de votants, sur 9,4 millions d'inscrits. Même à Paris, les candidats des clubs, tels Raspail, Blanqui, Cabet ou Proudhon, ne furent pas élus. La plupart des 900 députés étaient d'ex-monarchistes, au mieux des républicains très modérés. C'était la démonstration de l'isolement de la classe ouvrière. La majorité des électeurs se prononcèrent contre les revendications sociales des travailleurs. Selon l'expression de Tocqueville, « *l'Assemblée avait été élue pour affronter la guerre civile* ».

Dans quelques villes, les ouvriers refusèrent l'échec de leurs représentants aux élections. À Limoges, ils arrachèrent les bulletins de vote des mains des scrutateurs. À Rouen, ils prirent les armes. Le combat dura deux jours. Onze ouvriers furent tués au combat et vingt-trois succombèrent à leurs blessures. C'était le prélude à ce qui allait se passer à Paris.

Le nouveau gouvernement, appelé Commission exécutive, fut nommé le 10 mai. Louis Blanc et Albert en furent écartés. Le nouveau Parlement, dont le président était le procureur général Sénard qui avait dirigé la répression de Rouen, déclara la guerre aux travailleurs à l'occasion des manifestations de soutien aux révoltés de Cracovie. Le gouvernement se refusa à intervenir pour soutenir ces derniers

contre l'intervention prussienne, appuyée par l'Autriche et la Russie. La population ouvrière voulut faire pression pour exiger l'intervention des troupes françaises. La plupart des chefs des clubs populaires étaient opposés à la manifestation, se rendant compte que le rapport de force était en faveur du gouvernement. Ils en prirent néanmoins la tête et tentèrent d'empêcher qu'elle prenne un caractère insurrectionnel. Le 15 mai, la foule envahit l'Assemblée pour porter une pétition demandant l'intervention militaire pour sauver la Pologne. La manifestation servit de prétexte à l'arrestation des chefs des clubs, Barbès, Albert, Sobrier, Blanqui, Raspail. La République faisait ses premiers prisonniers politiques, dont un ancien membre du gouvernement provisoire. Le 16 mai, la commission du Luxembourg fut dissoute.

Restait au gouvernement à vaincre les travailleurs dans la rue. Le général Cavaignac, ministre de la Guerre, reçut les pleins pouvoirs. Le 21 juin, la Commission exécutive obligea les ouvriers de moins de 25 ans employés dans les Ateliers nationaux à s'engager dans l'armée, et demanda aux autres de se tenir prêts à partir en province, faute de quoi ils ne toucheraient plus leur solde. Cela revenait à fermer les Ateliers nationaux. Le 22 juin, une délégation ouvrière alla protester et fut reçue avec des menaces par le ministre des Travaux publics, Marie. Les travailleurs se mobilisèrent aussitôt. Le lendemain, aux cris de « *La liberté ou la mort* », la population ouvrière parisienne dressa des barricades dans les quartiers. Pendant cinq jours, elle tint en échec l'armée, la garde mobile, la garde nationale de Paris et celle venue de province.

Ce premier épisode de guerre civile entre la classe ouvrière et la bourgeoisie, provoqué par cette dernière, fit 3 000 victimes. Ce fut une première expérience pour la classe ouvrière de la fracture qui la séparait de la petite bourgeoisie républicaine. Le combat engagé par les travailleurs, isolés politiquement, était perdu. La classe ouvrière était trop faible, trop peu nombreuse à l'échelle du pays, trop limitée à Paris et à quelques grandes villes, pour espérer imposer ses revendications à tout le pays.

Pas de printemps pour les peuples

L'insurrection ouvrière parisienne fut la démonstration, aux yeux de la bourgeoisie européenne, de la transformation de la classe ouvrière de classe souffrante en classe dangereuse. Dès février, la bourgeoisie avait réalisé que la classe ouvrière n'était pas prête à accepter le rôle de masse de manœuvre à son service. En juin, elle découvrait avec horreur la guerre civile qui allait les opposer. Que ce soit en Prusse, où le roi dut annoncer une Constitution démocratique, en Autriche-Hongrie, ou à Venise, où la population parvint à chasser les troupes autrichiennes, partout les forces progressives bourgeoises hésitèrent et mirent en avant un programme timoré, qui laissa les masses paysannes et urbaines désarmées. Les bourgeois radicaux des États européens se tournèrent vers les forces réactionnaires, quitte à perdre toutes les avancées politiques qu'ils avaient obtenues. Le combat pour détruire les structures féodales qui étouffaient le développement de la bourgeoisie ne fut pas mené à son terme. L'ère de la transformation révolutionnaire des sociétés d'Ancien Régime en sociétés bourgeoises

était alors révolue. La formation des États bourgeois européens se fit désormais bureaucratiquement, sans qu'aucune fraction de la bourgeoisie ne prenne le risque de s'appuyer sur l'intervention de la population. Dans toute l'Europe, les puissances contre-révolutionnaires écrasèrent les derniers mouvements révolutionnaires.

Pour Marx, qui avait rédigé le *Manifeste du parti communiste* quelques mois à peine avant la révolution de 1848, l'écrasement de juin 1848 fut le signal que le combat pour la démocratie bourgeoise changeait de forme. Il ne pouvait plus passer par une alliance entre la classe ouvrière et la bourgeoisie, telle qu'elle avait été possible au moment des révolutions bourgeoises avec les masses pauvres. L'espoir que la classe ouvrière puisse y arracher des revendications démocratiques indispensables à son mûrissement politique s'éloignait. Après les journées de Juin, la classe ouvrière allait prendre conscience qu'à l'avenir elle devrait combattre elle-même, et contre la bourgeoisie, pour sa propre existence, ses propres revendications et ses besoins spécifiques.

La coupure de classe consommée, les mots d'ordre que Marx fixait à la classe ouvrière devenaient : « *Renversement de la bourgeoisie ! Dictature de la classe ouvrière !* » Marx anticipait sur le développement du capitalisme, il défendait la prise du pouvoir par les travailleurs, alors que la classe ouvrière n'existait encore qu'à l'état embryonnaire dans quelques pays. Mais son éveil politique, dans le cadre des luttes pour les droits démocratiques, démontrait déjà pour l'avenir ses possibilités révolutionnaires.

Chapitre V

Second Empire : l'envol du capitalisme

Devenu président du Conseil et chef du pouvoir exécutif, le général Cavaignac, qui avait conduit le massacre des ouvriers des journées de Juin, faisait figure de favori lors de la première élection présidentielle, le 10 décembre 1848. Il avait face à lui Ledru-Rollin, Lamartine, candidats des républicains petits-bourgeois qui avaient cautionné la répression, et Raspail, qui se présenta pour les socialistes. Les royalistes, divisés entre légitimistes et orléanistes, n'avaient pas vraiment de candidat, malgré la présence de Changarnier, un monarchiste. Louis-Napoléon Bonaparte, neveu de Napoléon I^er^, était également en lice. Il avait, tenté deux coups d'État avant 1848 et s'était déjà fait élire, lors d'élections partielles en juin 1848, à l'Assemblée constituante par cinq départements.

* * *

À la surprise générale, Louis Napoléon Bonaparte fut élu de façon quasi triomphale, par 5 563 000 voix sur 7 497 000 votants. Le vote massif en sa faveur traduisait « *l'insurrection des paysans* » contre l'impôt des 45 centimes décidé par la République et qui les étranglait – selon les termes de Marx. Dans *Les Luttes de classes en France*, celui-ci écrivait : « *Napoléon, ce n'était pas un homme pour les paysans,*

mais un programme. C'est avec des drapeaux et aux sons de la musique qu'ils allèrent aux urnes aux cris de : Plus d'impôts, à bas les riches, à bas la République, vive l'empereur !... La république qu'ils abattaient de leur vote c'était la république des riches. » De plus, Napoléon promettait la paix, affirmant : « *Moi aussi, comme tous les Bonaparte, j'ambitionne la victoire, mais mes victoires sont les victoires de la paix ; je répandrai la morale, la religion, l'instruction, les chemins de fer, les ports, les transatlantiques.* » Sa médiocrité, son manque d'ambition affiché avaient également attiré à lui des républicains et des royalistes modérés, parce qu'il représentait l'ordre, sans être pour autant responsable du bain de sang de Juin. Même des ouvriers s'étaient servis de son nom contre Cavaignac.

Bras de fer entre l'Assemblée et le gouvernement

Élu président, Louis-Napoléon Bonaparte choisit Odilon Barrot pour constituer le gouvernement. Ce dernier s'entoura de membres des deux branches royalistes. Les institutions républicaines permirent une nouvelle fois aux légitimistes et aux orléanistes, fractions bourgeoises antirépublicaines et rivales, de gouverner ensemble jusqu'en 1851.

Le nouveau gouvernement chassa petit à petit les républicains des postes les plus en vue. La petite bourgeoisie industrielle et intellectuelle fut écartée de l'exécutif. Le Parlement resta le seul lieu où ses représentants eurent droit à la parole. Après avoir applaudi l'écrasement des travailleurs,

ils n'avaient plus que leurs discours à opposer à l'évolution réactionnaire, soutenue par la grande bourgeoisie.

Pour faire face au déficit de l'État, le gouvernement Barrot voulut rétablir les impôts sur le sel et les boissons, honnis par la population et abolis par la révolution de 1848. L'Assemblée refusa leur rétablissement, entamant son premier bras de fer contre le gouvernement de Louis-Napoléon.

En juin 1849, le gouvernement engagea des troupes du côté du pape contre les républicains à Rome, alors que l'Assemblée avait interdit cette intervention. La fraction la plus radicale de la petite bourgeoisie, alliée aux révolutionnaires prolétariens derrière Ledru-Rollin appela à l'insurrection. Celle-ci avorta et fut réprimée. Elle servit de prétexte à la dissolution de l'Assemblée le 25 janvier 1849. Dans la nouvelle Assemblée élue les 13 et 14 mai, le parti de l'ordre, le parti de Louis-Napoléon Bonaparte, avait la majorité absolue. Le gouvernement fit interdire les clubs, prit des mesures contre la presse, supprima la garde nationale et rétablit les impôts contestés.

Le 10 mars 1850, des élections partielles donnèrent une majorité d'élus républicains de gauche, en particulier à Paris, et semèrent la panique dans les rangs de l'Assemblée. En réaction, celle-ci vota le 15 mars 1850 la loi Falloux, qui autorisa à nouveau les congrégations à enseigner et mit les instituteurs sous la surveillance des préfets, qui en révoquèrent des centaines.

Thiers, toujours député, déclarait : « *Courons nous jeter dans les bras des évêques, eux seuls peuvent nous sauver.* » La bourgeoisie et ses représentants voulaient conjurer la puissance des « rouges ». Le suffrage universel les effrayait.

L'Assemblée, par la loi du 31 mai 1850, modifia les conditions à remplir pour avoir le droit de vote. Désormais, il fallait avoir habité trois ans dans la même commune ou le même canton pour pouvoir voter. Cette mesure permit d'exclure trois millions de pauvres. En bon démagogue, Louis-Napoléon Bonaparte se servit de cette décision pour se poser face à l'Assemblée en défenseur du suffrage universel et en champion de la démocratie.

Le coup d'État

Alors que son mandat de président devait prendre fin en mai 1852, Louis-Napoléon Bonaparte prit l'initiative le 2 décembre 1851 de dissoudre l'Assemblée en s'appuyant sur l'armée.

Dans la nuit de 1er au 2 décembre 1851, les colleurs d'affiches embauchés par la préfecture, escortés par des policiers, placardèrent sur les murs une proclamation à l'armée et une autre à la population, qui annonçaient la dissolution de l'Assemblée, la préparation d'une nouvelle Constitution et un référendum pour la ratifier. Vantant les mérites de l'Empire passé, dénonçant les lenteurs des Assemblées, il annonçait aussi le rétablissement du suffrage universel. Les militaires prirent position dans la capitale, arrêtant les récalcitrants et réduisant les quelques barricades qui se dressèrent dès le lendemain au faubourg Saint-Antoine et dans un certain nombre de villes de province. Parmi les insurgés, artisans, ouvriers et petits bourgeois, 27 000 furent poursuivis, plus de 15 000 condamnés, près de 10 000 bannis en Algérie, 239 déportés à Cayenne. Le rétablissement

de l'Empire fut ratifié en novembre 1852 par référendum et Louis-Napoléon Bonaparte devint Napoléon III.

Cette politique répondait aux vœux de la bourgeoisie, qui ne pardonnait pas aux républicains leur incapacité à contrôler la République. Toutes les barrières légales érigées contre la menace venant d'en bas ne suffisaient pas pour rassurer vraiment la bourgeoisie. Le parlementarisme, même dominé par ses représentants les plus réactionnaires, était encore de trop. La bourgeoisie préféra s'en remettre encore une fois, directement, à la dictature du pouvoir exécutif. Et, comme l'écrit Marx dans *Le dix-huit brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte* : « *C'est ainsi que la bourgeoisie industrielle applaudit servilement le coup d'État du 2 décembre, la suppression du Parlement, la ruine de sa propre domination, la dictature de Bonaparte.* »

* * *

Le Second Empire ne fut qu'un piètre simulacre du premier, tant les deux périodes et les deux personnages étaient différents. Le premier avait à la fois mis un terme à la Révolution et consolidé ses acquis, l'autre instaurait sa dictature sur la peur de la bourgeoisie devant le spectre de la révolution de 1848.

Toutefois, sous l'un comme sous l'autre, la bourgeoisie se renforça, approfondissant sa puissance économique et poursuivant la transformation de la société à son image. Le Second Empire fut un régime policier et militariste, mais aussi un État dispensant largement ses deniers à une minorité d'industriels et de banquiers.

Les élections servirent de feuille de vigne à la dictature. Le parlementarisme était supprimé, pas le Parlement. Son rôle et ses pouvoirs étaient considérablement réduits.

Pour l'élection de députés sans pouvoirs réels, Napoléon III avait rétabli le suffrage universel pour tous les citoyens âgés de plus de 21 ans justifiant de plus de six mois de domicile. Une « universalité » dont la moitié du genre humain – les femmes – restait de toute façon exclue.

L'élection allait de plus être aménagée de façon à limiter les risques de mauvaises surprises.

Suffrage universel sous contrôle

D'abord, le scrutin de liste, mis en place sous la II^e^ République, fut remplacé par le scrutin majoritaire uninominal à deux tours. La formule est assez compliquée, mais le résultat est bien connu : il élimine les minorités, et c'est d'ailleurs celui qui règle actuellement en France l'élection des députés. À l'époque de Napoléon III, c'était une nouveauté.

Deuxième nouveauté, en matière d'encadrement du suffrage universel, elle aussi promise à un grand avenir : le découpage des circonscriptions. Pour ce nouveau mode de scrutin, les départements étaient en effet découpés en autant de circonscriptions qu'il y avait de députés à élire. Les ministres de l'Intérieur successifs de Napoléon III passèrent maîtres dans l'art de morceler les agglomérations hostiles et de noyer les foyers d'opposition dans des cantons politiquement sûrs.

En outre, l'Assemblée était encadrée par deux autres institutions, le Conseil d'État et le Sénat, dont les membres

étaient nommés par l'empereur et auxquels l'essentiel du travail législatif était transféré.

Le Second Empire, ce régime policier qui n'était ni démocratique ni républicain, servit de modèle à tous les régimes républicains qui lui succédèrent.

L'empereur avait le droit de déclarer l'état de siège dans un ou plusieurs départements, en confiant ainsi l'administration à l'armée. Il avait seul l'initiative des lois, nommait et révoquait le président, le vice-président du Sénat, les ministres, qui ne pouvaient pas être des députés. Ces derniers n'avaient même pas le droit d'interpeller le gouvernement sur sa politique.

Au niveau local, l'élection des représentants communaux et départementaux, rétablie sous Louis-Philippe, fut supprimée. Les maires des communes furent choisis par l'exécutif, qui pouvait même désigner à ce poste des hommes non membres du conseil municipal. Les préfets furent chargés par Napoléon de surveiller les élections et d'en désigner les candidats officiels.

La mise en place de la dictature ne bouleversa pas l'appareil d'État. Au sein du corps préfectoral, seuls huit préfets démissionnèrent à la suite du coup d'État, et six furent révoqués. Les notables adhéraient à l'Empire, tout comme de larges fractions de la bourgeoisie, et Napoléon III n'eut pas besoin de modifier les structures fondamentales de l'État, de l'état-major et de la haute administration.

* * *

Tout comme sous le règne de Louis-Philippe, le régime s'appuyait sur la corruption et le clientélisme. Napoléon plaça progressivement ses familiers aux postes stratégiques,

comme son demi-frère le duc de Morny, Eugène Rouher, déjà ministre, ou encore le banquier Fould, qui joua le rôle d'intermédiaire entre la Bourse et l'empereur.

Les droits démocratiques, déjà amputés par la dernière Chambre, furent encore réduits. Les réunions publiques furent limitées à moins de vingt personnes et la presse fut étroitement surveillée. Dès 1852, les militants républicains, les socialistes connurent la répression et la surveillance policière. Le Second Empire fut l'âge d'or des mouchards et de la police politique.

Napoléon III reprit les mesures répressives spécifiques contre les travailleurs mises en place par ses prédécesseurs. Il rétablit en 1854 l'obligation du livret ouvrier.

La curée

De 1851 à 1870, la conjoncture économique fut propice au développement de l'industrie. Le système bancaire tel que nous le connaissons se mit en place. Le Crédit lyonnais, créé en 1863 par un industriel de la soie lyonnais, fut l'une des premières banques de dépôt. L'année suivante, la Société générale se spécialisa dans le crédit aux industriels de la sidérurgie. Le Comptoir national d'escompte, la future BNP, ou encore le Crédit industriel et commercial se constituèrent à côté de ce qu'on appela la haute banque, comprenant les Mallet, les Rothschild, les Sellières, banques d'affaires consacrant leurs capitaux plus directement aux emprunts d'État et aux affaires commerciales internationales. Les banques de dépôt, déjà autorisées sous Louis-Philippe, prospérèrent avec Napoléon III, parce que

l'industrie était avide de capitaux. Les sociétés par actions se multiplièrent.

L'augmentation extraordinaire des kilomètres de voies ferrées se fit dans des conditions particulièrement favorables à la bourgeoisie. La haute banque devint l'un des intermédiaires privilégiés entre les sociétés de chemin de fer et le public, plaçant dans le public les titres des sociétés, tout en y conservant la majorité. Tout comme sous Louis-Philippe, les compagnies ne finançaient que l'exploitation et les machines, ce qui permettait à la poignée de financiers et d'industriels actionnaires majoritaires de s'engager presque sans risque. À partir de 1857, les plus grands capitalistes, dont James de Rothschild, Charles Lafitte et les frères Pereire, se retrouvaient à la tête de l'ensemble des réseaux, les petites compagnies ayant été rachetées à bon marché. Un taux d'intérêt de 4 % prévu pour une durée de 50 ans fut garanti par l'État et systématiquement appliqué aux prêts pour le lancement des nouvelles lignes des grandes compagnies. Les profits étaient donc maintenus pour les actionnaires, même en période de crise, au détriment du budget de l'État. Le télégraphe électrique, la poste, la navigation se développaient. La flotte militaire était engagée dans les conquêtes coloniales. Les territoires contrôlés par la France passèrent de 300 000 km² à un million de km².

Les grands travaux permirent également aux patrons d'amasser d'immenses bénéfices. L'exemple le plus flagrant fut la réfection des voies de la capitale. Haussmann, préfet de la Seine, exécuta pour 2,5 milliards de francs de travaux divers. Il s'agissait tout autant de substituer aux ruelles, propices à la formation de barricades, de larges avenues

où les forces de répression pourraient aisément opérer, que d'offrir des commandes aux grands patrons. Ces travaux entraînèrent l'essor de la spéculation immobilière, qui chassa les couches populaires du centre de Paris et permit l'enrichissement fulgurant d'établissements financiers tel le Crédit Mobilier des frères Pereire ou le Crédit Foncier. Quoi de plus ingénieux pour faire fructifier une fortune personnelle que de connaître par avance le tracé des larges voies haussmanniennes, d'acheter les terrains à bas prix puis de les revendre au prix fort ?

Cette politique de grands chantiers, de commandes militaires ou d'infrastructures à travers tout le pays, multiplia les liens entre la bourgeoisie et l'État.

Les guerres successives menées par Napoléon III entraînèrent l'explosion de la dette publique. La dictature facilitait le recours à l'endettement, le gouvernement pouvant ouvrir des crédits par décret : il devait demander l'aval du corps législatif lors de la présentation des comptes… deux ans plus tard ! Malgré une réforme progressive de cette procédure, la dette passa de plus de 1,5 milliard de francs en 1852 à plus de 2,3 en 1855, pour se stabiliser autour de 2 milliards dans les années suivantes. La grande bourgeoisie profitait largement des investissements croissants de l'État, et celui-ci dépendait toujours plus d'elle par le biais de la dette.

L'appareil d'État grossit, du fait des tâches toujours plus nombreuses à sa charge. Il compta sous Napoléon III jusqu'à 500 000 fonctionnaires et 500 000 militaires permanents, et représentait un moyen de faire carrière pour les fils de la petite bourgeoisie.

La réponse de la classe ouvrière

Les élections de juin 1857 témoignèrent de la baisse de popularité du régime. L'abstention atteignit 35 % et quelques députés républicains furent élus, malgré la surveillance et les pressions exercées. Une tentative d'attentat contre l'empereur le 14 janvier 1858, organisée par un nationaliste italien, Orsini, qui fut condamné à mort, servit de prétexte à la condamnation de plus de 400 républicains. Mais la répression renforcée ne parvint pas à juguler la progression de l'opposition au régime. Napoléon III dut faire face à l'hostilité croissante de multiples couches de la société. Il tenta de se les concilier, y compris la classe ouvrière qui, en pleine progression numérique sous l'effet du développement économique, retrouvait le chemin de la lutte après l'écrasement de 1848. Cette tentative fut qualifiée de virage libéral.

Entre 1860 et 1867, Napoléon III amnistia les proscrits de 1851, accorda au Parlement le droit d'adresse, qui autorisait les députés à répondre aux discours de l'empereur, ainsi qu'un droit de regard relatif sur les finances publiques, sans oublier des indemnités aux députés. Il accrut les pouvoirs du Sénat. La répression du droit de réunion fut assouplie, à condition que les participants se limitent à des questions apolitiques, ce qui permit tout de même de former des groupes d'opposition. Mais cette série de reculs, loin d'apaiser le mécontentement de la population et des partis opposés à l'empereur, les renforça.

L'accroissement de la misère due aux bas salaires et à une forte inflation avait engendré la colère des ouvriers, renforcée par l'enrichissement des milieux proches de l'empereur,

qui rendait les inégalités sociales encore plus révoltantes. En 1862, un typographe mentionnait : « *Depuis 1850, le prix des loyers et des subsistances s'est accru d'au moins 50 %, tandis que mon salaire s'est à peine élevé de 9 à 10 %.* » La conscience de la classe ouvrière progressa parallèlement à sa croissance numérique, et le retour des proscrits n'y fut pas non plus étranger.

La réponse de la classe ouvrière fut la multiplication des grèves à partir des années 1860. L'Association internationale des travailleurs progressa. Elle s'était constituée grâce à l'autorisation accordée par le pouvoir à des représentants ouvriers de rencontrer leurs homologues anglais lors de l'Exposition universelle de 1863. Chaque lutte entraînait le plus souvent l'adhésion à l'Internationale des travailleurs des entreprises ou secteurs concernés. Napoléon III continua à accorder des concessions partielles, comme la grâce des meneurs lourdement condamnés ou un simulacre de droit de grève en 1864 : les « *coalitions* » n'étaient plus réprimées, mais seulement leurs « *excès* », notamment toute « *atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail [...] à l'aide de violence, voies de fait, ou manœuvres frauduleuses* ». Cependant la formation de syndicats resta interdite, et l'Association Internationale des travailleurs fut dissoute.

Cette politique n'endigua ni les grèves, ni la progression des républicains sur le terrain électoral. Aux élections législatives de 1863, les députés républicains passèrent de sept à dix-sept. Les candidats du régime n'avaient souvent dû leur élection qu'au ralliement des monarchistes. En 1869, Léon Gambetta, républicain, fit une percée aux élections législatives, sur la base du programme dit de Belleville,

comprenant la liberté de la presse, la séparation de l'Église et de l'État, l'instauration de l'impôt sur le revenu, l'élection des fonctionnaires, la suppression à terme du Sénat, et même la suppression des armées permanentes.

En 1869, le gouvernement fit donner la troupe en particulier à La Ricamarie, près de Saint-Étienne, à Aubin, dans l'Aveyron, pour soutenir les patrons contre les grévistes, provoquant plusieurs morts. L'officier qui ouvrit le feu sur les mineurs d'Aubin, dans l'Aveyron en octobre, fut décoré. Les délégués des sociétés ouvrières de Paris s'insurgèrent en déclarant : « *Les faits accomplis nous autorisent à affirmer de nouveau que le peuple ne peut attendre que de ses propres efforts le triomphe de la justice.* » Les couches populaires de Paris étaient à l'avant-garde des ouvriers et artisans du pays. L'assassinat du jeune journaliste d'opposition Victor Noir par le prince Pierre Bonaparte, cousin de l'empereur, provoqua une manifestation de plus de 100 000 personnes quasi insurrectionnelle lors des obsèques, le 12 janvier 1870.

Chapitre VI

La Commune de Paris, premier gouvernement ouvrier

Son impopularité croissante poussa Napoléon III à s'engager dans une nouvelle intervention militaire pour retrouver un prestige émoussé et combler les desiderata de l'état-major. Mais cette intervention ratée, et de surcroît coûteuse, acheva de le discréditer.

Napoléon III provoqua en 1870 un conflit avec la Prusse, sous prétexte de s'opposer à la candidature d'un Hohenzollern au trône d'Espagne. La montée en puissance de la Prusse l'inquiétait. Mais la guerre de 1870 accéléra au contraire le renforcement de la Prusse, par l'unification des États allemands sous son égide, et entraîna la chute de l'Empire.

L'armée française subit une défaite cuisante. L'Empire s'effondra le 4 septembre 1870, à la suite de la défaite de Sedan et de la capture de Napoléon III.

* * *

À l'annonce de la défaite, une immense manifestation eut lieu à Paris avec des mots d'ordre visant clairement le régime impérial. Les classes populaires réclamaient la république. Les députés libéraux et républicains se précipitèrent

à l'Hôtel de Ville et durent, poussés par la foule, la décréter. Ce fut l'intervention de la population qui imposa une nouvelle fois la république, y compris aux politiciens républicains bourgeois. Un gouvernement de défense nationale fut créé, sous la direction du général Trochu, au sein duquel siégeaient les principaux élus de Paris opposants de l'Empire, comme Jules Favre, Jules Ferry et Léon Gambetta.

Ce gouvernement se trouva immédiatement face au choix de faire la guerre ou de négocier. Il prit officiellement position pour la guerre, alors que son unique préoccupation était de conclure la paix au plus vite. En fait, comme le reconnut ultérieurement un ministre de ce gouvernement, il « avait plus peur des Parisiens que des Prussiens ».

Observant le double jeu du gouvernement, alors que la défaite était imminente, la population parisienne reconstitua des bataillons de gardes nationaux. Ces derniers devinrent un contre-pouvoir, avant même la capitulation complète de l'armée française. Issus pour la plupart des couches populaires, ils désignèrent leurs porte-parole. Plusieurs assemblées de délégués élus formèrent le 11 septembre un comité central républicain des vingt arrondissements. Il était stipulé que « *tout délégué aura le droit de contrôle journalier sur les opérations du comité auquel il appartiendra. Chaque mois, le comité central devra rendre compte en assemblée générale de toutes ses opérations.* » Le simple fait que des soldats puissent élire des représentants, sans l'aval de leur hiérarchie ou des ministères, était déjà un acte révolutionnaire. Le gouvernement ne s'y trompa pas. Il ordonna dès décembre la dissolution de ces comités, sans

réussir à l'imposer. La défaite militaire creusa le fossé entre le gouvernement provisoire et les Parisiens.

⋆ ⋆ ⋆

L'accord d'armistice de 21 jours stipulait que l'Assemblée nationale devait décider de la reprise des hostilités ou de la paix. Bismarck imposa des élections législatives, qui eurent lieu le 8 février 1871, les autorités allemandes exigeant de négocier avec un gouvernement légitime. Le vote se transforma en un référendum sur la question de la guerre ou de la paix. Les partis réactionnaires voulaient la paix immédiate et sans condition. Sur cette base, les monarchistes et les bonapartistes obtinrent 70 % des sièges. Sur 645 députés, pas moins de 230 nobles siégeaient. Aux yeux de la plupart des paysans, les ouvriers parisiens, et au-delà les républicains, passaient pour partisans de la continuation de la guerre et des sacrifices humains et financiers en hommes et en argent qui en découlaient. Cette chambre fut qualifiée « *d'Assemblée des ruraux* ».

Cependant le même accord d'armistice acceptait que la garde nationale conserve ses armes et prenne en charge la surveillance et le maintien de l'ordre à Paris.

La nouvelle Assemblée confia à Thiers la direction du gouvernement. Bien qu'ayant participé à tous les régimes depuis le règne de Louis-Philippe, il se déclarait être au-delà du clivage entre républicains et monarchistes. Son objectif, partagé par les autorités allemandes, était de désarmer la population parisienne. Un de ses premiers gestes fut de déplacer l'Assemblée à Bordeaux, pour ne plus être sous la pression des ouvriers parisiens mobilisés. Le 10 mars 1871, la fin de la guerre fut sanctionnée par le traité de Francfort,

qui accordait à l'Allemagne des indemnités de guerre ainsi que l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine.

Le gouvernement se lança alors dans une série de provocations. Il plaça à la tête de la garde nationale un aristocrate monarchiste qui déclara : « *J'ai la ferme volonté de réprimer avec énergie tout ce qui pourrait porter atteinte à la tranquillité de la cité.* » L'Assemblée nationale attisa encore le conflit avec les couches populaires en exigeant le paiement des échéances commerciales, menaçant ainsi de ruine plusieurs dizaines de milliers de petits commerçants, et en mettant fin au moratoire des loyers. Elle s'en prit à la garde nationale, exigeant sa démobilisation et son désarmement. Le 18 mars, les troupes de Thiers tentèrent de récupérer les canons de la garde nationale financés par la population. Au petit matin, des habitants alertèrent les gardes nationaux, qui parvinrent à empêcher cette opération en gagnant les soldats à leur cause. Devant ce fiasco, Thiers choisit de fuir à Versailles.

* * *

Le pouvoir tombait de fait entre les mains des représentants de la capitale. Les partisans de Thiers pariaient sur l'isolement des Parisiens et leur incapacité à remplacer l'administration en fuite. Il leur fallait reconstituer une force armée à l'abri de la contagion révolutionnaire. Dans ses Mémoires, Louise Michel rapporte ses discussions avec des soldats à Versailles, où elle s'était rendue quelques jours après l'évacuation. Elle trouva auprès d'eux un écho important. Ils partageaient son dégoût du gouvernement de Versailles, ils étaient révoltés par la façon dont ils étaient traités, leurs tentes étaient délabrées, le ravitaillement insuffisant...

toute chose que Thiers se chargea d'améliorer pour regagner la confiance de l'armée.

Placés devant ce vide étatique, les représentants de la garde nationale, regroupés dans leur comité central, prirent la direction de la ville. Le comité central se réunit le 19 mars. Jules Vallès décrivit ainsi la scène : « *Ce sont des délégués de bataillons populaires connus seulement dans leurs quartiers. Ils ont eu leurs succès d'hommes de parole et d'hommes d'action dans les assemblées, souvent tumultueuses... Aujourd'hui, une demi-douzaine de garçons à gros souliers, avec un képi à filets de laine, sans une épaulette ni une dragonne, sont [...] le gouvernement.* » Le comité central voulut au plus vite céder le pouvoir à une représentation élue par l'ensemble des habitants de Paris : les représentants des gardes nationaux ne voulaient en aucun cas être assimilés à des putschistes et pensaient que de nouvelles élections légitimeraient leur pouvoir face au gouvernement versaillais. Thiers refusa toute négociation avec eux. Son attitude encouragea les quartiers bourgeois à organiser des manifestations armées contre le comité central et à refuser l'organisation d'élections. Les maires de ces arrondissements considéraient la population ouvrière comme un ramassis de voyous coupables de vouloir tout détruire et s'opposant au gouvernement élu au suffrage universel. En dépit de ces affrontements, les élections eurent lieu et la Commune de Paris fut proclamée.

Des élus sous le contrôle de la population

L'objectif des gardes nationaux était de constituer un pouvoir autonome dont le nom faisait référence à la Révolution

française. La Commune de 1793 représentait le pouvoir au peuple, une période où la population avait imposé pas à pas une partie de ses exigences, où elle intervenait directement dans la politique du Comité de salut public. Les communards de 1871 l'enrichirent de nouveaux principes.

La Commune de Paris apparut à Marx comme l'expression concrète de la dictature du prolétariat, c'est-à-dire de l'idée que la classe ouvrière devait détenir le pouvoir politique pour transformer la société en une société communiste. Les événements de 1848 avaient déjà montré la nécessité pour la classe ouvrière de briser l'appareil d'État au service de la bourgeoisie, mais l'expérience n'avait pas encore donné d'indication, avant la Commune de Paris, sur la forme que pourrait prendre l'État qui le remplacerait.

Les 90 membres de la Commune étaient pour 25 d'entre eux des ouvriers, les autres étant des petits bourgeois, employés, comptables, instituteurs, hommes de loi, choisis dans leur quartier pour leur attitude, leur courage et leur engagement. Certains étaient de nationalité étrangère. Le vote des électeurs se basait sur la solidarité de classe, et non sur la nationalité.

Le comité central de la garde nationale précisait, à la veille des élections : « *Les membres de l'assemblée municipale, sans cesse surveillés, contrôlés, discutés par l'opinion, sont révocables, comptables et responsables.* » Les communards y ajoutèrent la limitation de leur traitement, les rétribuant au niveau du salaire d'un ouvrier qualifié. Ils essayaient ainsi d'écarter les arrivistes. Les élus étant révocables, la population pouvait imposer de nouvelles élections et destituer ceux qui formaient l'ossature du pouvoir et de l'administration.

Soumis au contrôle des travailleurs, les élus étaient jugés sur l'application de leurs décisions, contrairement aux élus des institutions bourgeoises dont un des principes est au contraire la séparation des pouvoirs législatif et exécutif. La courte durée de la Commune ne permit pas à ces règles d'être véritablement appliquées, mais elle posa les principes d'un pouvoir démocratique qui permettait réellement le contrôle de la population.

La mobilisation de la population se traduisit par la formation de nombreux clubs, groupes professionnels ou politiques. Les clubs, héritages de la Révolution, pouvaient regrouper des centaines, voire des milliers de personnes, et en particulier aussi des femmes. Celles-ci réussirent à trouver leur place, à intervenir dans la politique communale.

Les élus vécurent effectivement sous la surveillance de la population, qui resta mobilisée et attentive à l'évolution de son pouvoir et de ses représentants. Le club communal de Nicolas-des-Champs se donnait pour objectif de « *défendre les droits du peuple, de lui faire son éducation politique afin qu'il puisse se gouverner lui-même, de rappeler aux principes nos mandataires s'ils s'en écartaient, de les appuyer dans tout ce qu'ils feront pour le salut de la république* ».

Les communards osèrent s'en prendre à tous les corps de l'État qui avaient protégé leurs exploiteurs. L'armée permanente fut abolie, la défense de la ville devint un service civique. Les élus de la Commune entérinaient ce que le peuple de Paris avait déjà fait en plaçant sa défense entre les mains de la garde nationale, au lendemain de la capitulation de Napoléon III. Le peuple en armes défendit les plus pauvres. Pendant les trois mois d'existence de la Commune,

le nombre d'actes de délinquance chuta, les margoulins et bandits de toutes sortes préférèrent quitter la ville aux mains des prolétaires.

L'antithèse de la République bourgeoise

La Commune dut trouver des solutions pour pallier la désorganisation des services de santé, du courrier et de bien d'autres domaines, et pour gérer tous les aspects de la vie quotidienne. Il ne restait en moyenne qu'un quart des membres des administrations, les autres ayant fui la capitale. La Commune s'appuya sur les initiatives des salariés eux-mêmes. Les hôpitaux étaient dans une situation particulièrement catastrophique, manquant cruellement de médecins, d'infirmières et de matériel. Leurs responsables firent en sorte de trouver des volontaires et de les former au plus vite. Le service postal fut remis en fonction grâce à l'initiative de son personnel, qui fut associé à sa direction par la création d'un Conseil des Postes.

Les mesures prises pendant cette période s'attaquèrent aux problèmes quotidiens des travailleurs et furent l'expression des valeurs du mouvement ouvrier. Ainsi les communards décrétèrent la suppression du Mont-de-Piété, où ceux qui ne pouvaient faire face à leurs dépenses mettaient en gage jusqu'à leur propre lit. Ils décrétèrent un moratoire sur les loyers, avec interdiction aux propriétaires de congédier leurs locataires jusqu'à nouvel ordre, la réquisition des entreprises abandonnées par leurs propriétaires, l'abolition des retenues sur les salaires. Le travail de nuit des boulangers fut supprimé à la suite de demandes de toute la corporation des ouvriers boulangers. La réquisition des

boulangeries était prévue, en cas de refus ou de résistance des patrons. Dans la discussion entre les élus communards, Benoît Malon justifia ce décret en rappelant que « *l'État est assez intervenu contre les ouvriers, et c'est bien le moins aujourd'hui que l'État intervienne pour les ouvriers* ». À la suite d'une manifestation des boulangers destinée à remercier le pouvoir communal, un des journaux ouvriers, *Le Prolétaire*, écrivit : « *Le peuple n'a pas à remercier ses mandataires d'avoir fait leur devoir.* »

* * *

De nombreux journaux ouvriers virent le jour. Les journaux bourgeois, dont certains étaient faits à Versailles et qui répandaient calomnies et mensonges contre les communards, continuèrent à pénétrer dans la capitale. Ce n'est qu'à quelques jours de la répression de la Commune que la diffusion des journaux anticommunards fut interdite.

La séparation de l'Église et de l'État fut réalisée par les communards bien avant que la bourgeoisie n'y parvienne avec les lois de 1905. Le rôle et le poids de l'Église dans la société étaient remis en cause. Lors d'une réunion publique de 5 000 personnes tenue dans l'église Nicolas-des-Champs, les participants votèrent une résolution demandant « *que la Commune autorise les citoyens de chaque arrondissement à se servir des églises le soir pour tenir des réunions publiques* ». Les églises étaient bien souvent le lieu de réunion des clubs, ou les locaux des cantines populaires. Le clergé était invité à vivre du soutien versé par ses ouailles.

Les financements manquaient, même pour un État soucieux de ne pas être dispendieux. L'argenterie dut être fondue pour permettre la fabrication de monnaie. Les

communards disposaient de la Banque de France mais, ne voulant pas être considérés comme des pilleurs d'épargne par le reste du pays, ils ne la réquisitionnèrent pas. Ce respect des finances de l'État bourgeois faisait partie des faiblesses du pouvoir communard et l'obligea à négocier des avances avec la direction de la Banque de France... qui sut reconnaître les siens et arrosa le gouvernement de Thiers de 250 millions de francs, contre 15 millions accordés à la Commune.

Le problème essentiel était de préparer le combat que ne manqueraient pas de livrer Thiers et ses partisans pour abattre la Commune. La guerre civile était déjà commencée, sans que les communards n'en aient vraiment conscience, ce qui les empêcha d'organiser sérieusement leur défense. Ils n'utilisèrent quasiment pas la répression, même contre ceux qui appelaient, dans la presse notamment, au meurtre et au carnage. La levée de l'état de siège, la suppression des conseils de guerre, l'amnistie des crimes et délits politiques furent des décisions prises avec la volonté de construire un pouvoir au service de tous, et qui puisse se passer de répression. Et quand les circonstances convainquirent les communards de réprimer les traîtres et ceux qui se solidarisaient avec le gouvernement versaillais, la répression ne s'exerça jamais contre les plus pauvres.

Le monde bourgeois prépare la guerre

Mais ce pouvoir ouvrier ne pouvait être toléré par la bourgeoisie. Dès les premiers jours de la Commune, Thiers prépara sa contre-offensive. Il accrut les effectifs de son armée avec le retour des prisonniers d'Allemagne, sélectionna

les unités et les officiers dont il s'entourait, en fonction de leur fidélité.

Thiers écrasa les tentatives de Communes dans plusieurs villes de province et favorisa la coupure entre Paris et la province, mentant sans vergogne sur les mœurs ou la violence qui selon lui régnaient à Paris. La défense de la Commune resta paralysée par les hésitations de ses chefs, le manque de conscience politique. Faute d'une préparation active et consciente à l'affrontement, la population parisienne ne put résister à l'armée entraînée et déterminée des Versaillais.

Le 21 mai, les troupes versaillaises entraient dans Paris, et se livraient durant une semaines à un terrible massacre. Il y eut 30 000 tués, 13 000 condamnations par les conseils de guerre, 7 500 déportés en Nouvelle-Calédonie. La répression toucha le quart de la population parisienne.

Femmes, hommes, enfants et vieillards furent exécutés au moindre soupçon de participation, voire de simple lien familial avec des communards. Ce fut le retour victorieux de la classe bourgeoise, dont la haine se déversa par la plume de ses journalistes et de ses écrivains, qui applaudirent aux exécutions collectives, aux arrestations sommaires, emprisonnements et bannissements. Quatre ans furent nécessaires pour finir de juger les 36 000 prisonniers.

Edmond Schérer, ancien pasteur devenu rédacteur en chef du *Temps*, l'organe des républicains modérés, représentait parfaitement la position du personnel politique républicain en écrivant dans sa profession de foi de 1871, après la Commune : « *La République aujourd'hui, c'est l'ordre, c'est la stabilité, c'est la fin de la révolution.* »

Bien qu'ayant duré un peu plus de deux mois, la Commune fut une période riche. Elle démontra qu'était possible un gouvernement démocratique en mesure d'exprimer et de satisfaire les revendications des classes populaires, d'exercer le pouvoir en s'appuyant sur l'initiative de la population, d'assurer la sécurité des personnes sans entretenir une armée permanente, et ayant la volonté de lutter contre la corruption de ses représentants comme de ses agents. Marx caractérisa la Commune ainsi : « *La Commune a réalisé ce mot d'ordre de toutes les révolutions bourgeoises, le gouvernement à bon marché, en abolissant ces deux grandes sources de dépenses : l'armée et le fonctionnarisme d'État.* »

La Commune était l'exacte antithèse du parlementarisme et de la république bourgeoise. Cette dernière ne s'y trompa pas.

Après l'écrasement de la Commune, le 29 mai 1871, Thiers déclara à l'Assemblée nationale : « *Nous avons atteint le but. L'ordre, la justice, la civilisation ont enfin remporté la victoire.* » Il télégraphia aux préfets : « *Le sol est jonché de cadavres, ce spectacle servira de leçon.* »

C'est de ce massacre des ouvriers parisiens que naquit, vraiment, la III^e^ République.

Chapitre VI

La consolidation de la République

Thiers, l'artisan de la répression de la Commune, bien que récemment converti à la République, fut confirmé dans sa fonction de chef du gouvernement de la République française par une Assemblée qui comptait une majorité de députés monarchistes et bonapartistes. La nature du régime était encore provisoire, la République n'ayant pas été définitivement adoptée.

Après l'élection en juin 1872 de députés républicains lors d'élections partielles et surtout après la présentation par Thiers d'un projet de loi pour l'organisation définitive de la République, les monarchistes le poussèrent à démissionner le 24 mai 1873 et firent élire à sa place l'un des leurs, le maréchal de Mac-Mahon.

Mac-Mahon avait pour programme la défense de l'ordre moral. L'Église retrouva une partie de ses pouvoirs et de son influence sur la société. Les sessions parlementaires commencèrent par une prière publique. Les mariages et les enterrements civils furent interdits. La basilique du Sacré-Cœur fut édifiée sur la butte Montmartre, pour célébrer ostensiblement la victoire de l'ordre bourgeois sur la

Commune. L'état de siège, instauré après la Commune, se poursuivait.

Mac-Mahon concentrait le pouvoir entre ses mains. Il avait la possibilité de dissoudre le Parlement et pouvait s'appuyer sur le Sénat, fief des conservateurs et lié aux milieux de la haute banque. Sur les trois cents membres de cette deuxième Chambre, soixante-quinze étaient inamovibles. Les autres étaient élus au suffrage indirect. Un système électoral favorisant les candidatures approuvées par le pouvoir complétait les aspects anti-démocratiques de cette République.

La nomination de Mac-Mahon représentait, pour les députés monarchistes, une première étape vers une nouvelle restauration.

Mais les députés monarchistes, qui se divisaient entre légitimistes, partisans du comte de Chambord, et orléanistes, avec pour prétendant au trône le comte de Paris, furent incapables de s'entendre. Ce qui enterra définitivement leur espoir de restauration.

Cependant, la société évoluait et les idées républicaines faisaient leur chemin dans la population. La paysannerie, appauvrie par les banques, déçue par le Second Empire qui avait entraîné le pays dans de nouvelles aventures militaires, se détournait des bonapartistes. Au sein de l'armée, la hiérarchie restait monarchiste mais certains officiers et les soldats du rang étaient gagnés aux idées républicaines.

Le 30 janvier 1875, l'Assemblée chargée de travailler à la rédaction des lois constitutionnelles adoptait, à une voix près, l'amendement suivant : « *Le président de la République est élu à la majorité absolue des suffrages par le Sénat et par*

la Chambre des députés réunis en Assemblée nationale. Il est nommé pour sept ans, il est rééligible. » C'était une façon de reconnaître officiellement la République.

Cet amendement était le résultat d'un compromis qui s'était négocié entre un groupe de députés monarchistes ex-orléanistes très liés à la grande bourgeoisie – le groupe parlementaire dit du Centre gauche – qui se rallièrent à la République, et des républicains prêts à de nombreuses concessions, sinon à toutes, sur ce qu'ils défendaient jusque-là comme les principes de la République.

De fait, ce sont les républicains qui, dans cette négociation, ont presque tout concédé à la droite et au centre droit, et en particulier l'existence du Sénat, deuxième Chambre, élue au suffrage indirect, destinée à jouer le rôle d'un contre-pouvoir par rapport à la Chambre des députés élue au suffrage universel. C'était la naissance d'une République conservatrice, c'est-à-dire au services des intérêts de la grande bourgeoisie.

La République des hommes d'affaires

La collusion directe entre la grande finance et l'État apparut dès les premiers jours de la III^e^ République qui suivirent la fin de la Commune. Elle se poursuivit quel que soit le personnel politique au pouvoir.

Pour acquitter les indemnités de guerre imposées par Bismarck, une majorité de députés suggéra d'avoir recours à un impôt sur le revenu. Thiers s'y opposa et imposa le recours à des emprunts dits de libération, souscrits auprès du syndicat des banques lié aux Rothschild. Les banquiers reçurent, au titre de commissions une somme de vingt

et millions pour un milliard d'emprunt, sans compter ce qu'ils gagnèrent grâce à des opérations spéculatives. L'État se dégagea effectivement de ses dettes vis-à-vis de l'Empire allemand, mais au plus grand profit des banquiers. C'était déjà une façon de montrer aux possédants qu'il n'auraient rien à perdre et même tout à gagner avec la République. Le message fut reçu.

Un certain nombre de membres des grandes familles bourgeoises participèrent à différents gouvernements sous la présidence de Mac-Mahon et conservèrent d'ailleurs leurs postes au-delà de la durée de la présidence de Mac-Mahon lui-même. Tel Léon Say, ami des Rothschild et vice-président de la Compagnie de chemins de fer du Nord, qui fut plusieurs fois ministre des Finances avant, pendant et après la présidence de Mac-Mahon. Il en fut de même pour Eugène Caillaux, ministre des Travaux publics et vice-président de la société ferroviaire PLM (Paris-Lyon-Marseille) ou encore pour Alfred Deseilligny, neveu de l'industriel Schneider et lui-même directeur du Creusot.

L'arrivée des républicains au gouvernement fut préparée par une série de rencontres entre leurs dirigeants et des représentants des grandes familles bourgeoises.

De nombreux républicains réclamaient alors la nationalisation des compagnies de chemins de fer. Ce secteur était aux mains d'une demi-douzaine de financiers, tels que les Péreire, les Schneider ou les Rothschild. Au terme de rencontres secrètes entre Gambetta, Léon Say et Freycinet, ministre des Travaux publics, en janvier 1878, Gambetta s'engagea à ne pas mettre en place de secteur contrôlé par

l'État dans ce domaine. Le spectre de la nationalisation totale était écarté.

Toujours dans le domaine des chemins de fer, en juillet 1883, la Chambre majoritairement républicaine débattit des conventions avec les compagnies de chemins de fer. L'État abandonnait son droit de rachat des lignes déjà exploitées par les compagnies. Il cédait à celles-ci 2 823 km de lignes en exploitation. Il leur concédait 8 300 km de lignes restant à construire. En prime, l'État donnait sa caution aux emprunts des compagnies et garantissait les dividendes si les recettes étaient insuffisantes.

Les compagnies avaient abondamment subventionné la presse pour combattre le rachat, elles avaient créé pour cela un service de publicité et gagné à leur cause journalistes et parlementaires.

Les républicains au pouvoir

Les lois constitutionnelles votées entre janvier et juillet 1875, clefs de voûte du régime républicain, donnèrent le pouvoir exécutif à un homme, le président de la république désigné par les deux Chambres, Chambre des députés et Sénat, dans le cadre d'un système électoral assurant la surreprésentation des classes possédantes parmi les députés.

La nouvelle loi électorale adoptée en novembre 1875 prévoyait l'élection pour quatre ans d'une Chambre des députés. Après de longs débats, l'idée de restreindre le droit de vote fut abandonnée. La bourgeoisie, dans son ensemble, plus de 85 ans après 1789, se ralliait donc au suffrage universel, comme elle s'était ralliée à la République. Elle savait qu'elle pouvait l'entourer d'un certain nombre

de garde-fous. Il suffisait pour cela de puiser dans l'arsenal des mesures – mode de scrutin, découpage savant des circonscriptions, etc. – que le Second Empire, expert en la matière, avait expérimentées.

Les campagnes électorales étaient de véritables batailles : le gouvernement, encore aux mains des monarchistes, faisait pression sur les fonctionnaires, multipliait les entraves administratives contre les républicains, interdisait leurs journaux sous divers prétextes, etc. Des préfets furent déplacés ou révoqués, tout comme des centaines de maires ou d'adjoints, du fait de leur adhésion aux idées républicaines. Malgré cela, les élections pour la nouvelle Assemblée, en 1876, furent marquées par une très nette victoire des républicains avec 340 élus, contre 160 aux monarchistes.

Le président du Conseil élu par la nouvelle Assemblée, Jules Simon, ancien ministre du gouvernement Thiers, n'était pas du goût de Mac-Mahon, toujours président de la République. Ce dernier le remplaça par l'un de ses amis, le duc de Broglie. Mais celui-ci fut rejeté par le Parlement. Qu'à cela ne tienne, Mac-Mahon décréta sa dissolution. Peine perdue, car les nouvelles élections d'octobre 1877 consacrèrent à nouveau la victoire des républicains. Mac-Mahon dut accepter un président du Conseil républicain.

Deux ans plus tard, en janvier 1879, des élections partielles permirent aux républicains de gagner la majorité au Sénat : ils se trouvaient ainsi à la tête des deux Chambres. Le 30 janvier, Mac-Mahon démissionnait. Les républicains étaient maîtres du régime. C'est un républicain, Jules Grévy, qui fut élu président de la République. Il proclamait : « *Faisons une République qui ne fasse pas peur.* »

Après leur victoire en 1879, les républicains se divisèrent entre d'un côté des républicains modérés, coalition formée des députés ex-monarchistes de l'ancien Centre gauche, de la Gauche républicaine de Jules Ferry et de l'Union républicaine de Gambetta, et de l'autre les radicaux, à l'extrême gauche, qui dénonçaient les précédents comme opportunistes – qualificatif qui leur restera – et réclamaient dans l'opposition la révision de la Constitution, la suppression du Sénat, de la présidence de la République, l'élection des juges, la séparation des Églises et de l'État, la ratification de la Constitution par le peuple, la responsabilité de l'élu vis-à-vis de ses électeurs, le mandat impératif, l'impôt progressif sur le revenu, etc.

Jules Ferry fut la personnalité dominante des premiers gouvernements républicains de 1879 à 1885.

Le régime se dota de symboles tels que la *Marseillaise*, qui devint l'hymne national. Le 14 juillet fut déclaré fête nationale en référence à la fête de la Fédération du 14 juillet 1790. C'est à cette occasion qu'entra en vigueur l'amnistie complète accordée aux communards. La devise « Liberté, égalité, fraternité » était adoptée. Le siège du pouvoir central était installé de nouveau à Paris.

Sur le plan institutionnel, les républicains accordèrent davantage de pouvoir au Parlement : Grévy renonça au pouvoir de dissoudre la Chambre et confirma un article de loi qui déclarait « *les ministres solidairement responsables devant les Chambres de la politique générale du gouvernement* ». C'était la naissance d'un régime parlementaire. Le jeu des déplacements de majorité parlementaire entraîna dès l'origine l'instabilité des gouvernements. De

1879 à 1885 par exemple, il y eut ainsi au total neuf gouvernements. Cette instabilité des ministères était en partie compensée par la stabilité des ministres : il n'était pas rare que le même homme occupe le même siège dans plusieurs ministères successifs. Tel Jules Ferry, par exemple, qui fut ainsi ministre de l'Instruction publique pendant cinq ans entre février 1979 et mars 1885 dans trois gouvernements différents. Ou Léon Say, qui fut quatre fois ministres des Finances dans quatre gouvernements entre 1872 et 1882.

Les républicains au pouvoir conservèrent les structures administratives léguées par Napoléon à la France du XIX^e^ siècle, comme le Conseil d'État, la Cour des comptes, l'Inspection des finances, les préfectures et les sous-préfectures, etc. Cela faisait dire à Engels, en 1891, que la III^e^ République n'était pas autre chose que l'Empire sans empereur.

En fait, ils se contentèrent d'épurer l'administration des fonctionnaires qui leur étaient hostiles. Vingt-sept directeurs de ministère sur cinquante-huit furent renvoyés. Quatre-vingt-cinq préfets et plusieurs centaines de sous-préfets furent remplacés par des hommes qui avaient déjà exercé sous les gouvernements de Gambetta ou de Thiers en 1870. L'administration fut ainsi en partie républicanisée.

De la même façon, faute d'une réforme en profondeur de la magistrature, le gouvernement en 1883 se contenta de suspendre l'inamovibilité des magistrats pendant trois ans et, par la mise à la retraite, de renouveler plus de la moitié des magistrats en cinq ans.

Le régime républicain mis fin aux mesures prises par le gouvernement de l'ordre moral. La loi du 29 juillet 1881 établit un régime libéral en matière de presse, celle du

30 juin 1881 la liberté de réunion sans autorisation, la loi du 5 avril 1884 consacra l'élection du conseil municipal au suffrage universel (masculin) et le principe de l'élection du maire et de ses adjoints par le conseil municipal.

Enfin la loi du 21 mars 1884 légalisa les syndicats, sauf au sein de la fonction publique et des corps dépendant de l'État, tout en les soumettant à un contrôle policier très strict : le dépôt des statuts et l'enregistrement du bureau syndical devenaient obligatoires.

Jules Ferry, ministre de l'Instruction en 1880, ouvrit l'enseignement secondaire aux filles, et en 1881 et 1882 rendit l'enseignement primaire obligatoire de 6 à 13 ans, libre, laïc et gratuit. La loi du 30 octobre 1886 paracheva ces mesures en organisant la laïcité du personnel. Le gouvernement dut massivement embaucher et former des maîtres. Au niveau national, de 1880 à 1839, le nombre d'instituteurs doubla, passant de 70 000 à 151 000.

Les études étant prises en charge par l'État et la rémunération restant modeste, la profession attirait une majorité de fils et de filles des couches plutôt populaires. Les instituteurs, surnommés les hussards de la République, furent les représentants et les propagateurs des valeurs républicaines dans tout le pays. Bien souvent, l'instituteur faisait office de secrétaire de mairie, surtout dans les petites communes, et il incarnait l'opposition résolue à l'Église, soutenu par le maire.

Dans les années 1870, de nombreux enfants n'avaient pas accès à l'école. Dans les cantons ruraux, 30 % à peine des enfants de 6 à 13 ans allaient à l'école. Mais le problème

était aussi pour les républicains d'arracher le contrôle de l'instruction au clergé.

La réforme scolaire de Jules Ferry était bien la réforme d'une République bourgeoise : les deux systèmes scolaires, le primaire et le secondaire, n'étaient pas conçus comme deux étapes d'un cycle menant à un troisième qui aurait été celui des études supérieures. Enseignement primaire et enseignement secondaire étaient conçus au contraire comme indépendants et se suffisant chacun à lui-même. Pour les républicains bourgeois, il y avait l'école primaire, qui est l'école du peuple, et il y avait les lycées et les collèges, qui sont l'école de la bourgeoisie. « *Ici s'affirme la contradiction entre les principes d'égalité proclamés par la bourgeoisie et la notion d'élite et de classe dirigeante, chère à cette même bourgeoisie… L'instruction confère, en régime bourgeois, puissance et prestige, et c'est un réflexe de défense de la part de cette même bourgeoisie que d'avoir institué ce double cycle, réservant à sa propre classe le genre d'instruction et de culture qui seules comptent* », écrit Régine Pernoud, dans son *Histoire de la bourgeoisie en France*.

Une politique de classe

Une exploitation féroce régnait dans les usines. Les amendes – qui ne furent interdites qu'en 1932 – pleuvaient sous les prétextes les plus divers, amputant des salaires déjà faibles. Les journées de travail allaient de douze à treize, voire quatorze heures. Dès l'âge de 8 ans, les enfants se retrouvaient dans les usines, soumis à la même discipline. En 1874, une première loi interdisant le travail des enfants de moins de 12 ans fut adoptée. Peu de patrons la respectèrent.

L'Inspection du travail fut créée la même année. Censés vérifier l'application de la loi, ses membres étaient trop peu nombreux et les sanctions qu'ils pouvaient infliger aux patrons récalcitrants n'étaient pas dissuasives. De plus, les patrons se servaient de leur influence sur les députés et les sénateurs pour retarder autant qu'ils le pouvaient toute réglementation. Nombre d'entre eux ou leurs proches étaient maires des communes ouvrières et la dictature des patrons était ainsi protégée par les autorités locales.

* * *

À partir de 1883, l'économie française n'échappa pas à la tendance à la stagnation, au marasme, qui toucha toutes les économies du monde et se prolongea jusqu'au milieu des années 1890. Le chômage atteignait 20 % des ouvriers dans la métallurgie en 1886, 10 % dans les mines et les carrières, 30 % dans le bâtiment.

Contre les licenciements, les baisses de salaire, la surexploitation à partir des années 1880, les grèves se développèrent. Elles furent systématiquement et violemment réprimées par les gouvernements républicains.

En 1884, la grève des mineurs d'Anzin, dans le bassin du Nord, dura du 21 février au 17 avril, avec de nombreuses arrestations, l'occupation militaire des carreaux de fosse.

En 1886, la grève des mineurs de Decazeville, dans l'Aveyron, devint un fait politique à l'échelle du pays. Le 26 janvier, les ouvriers se mirent en grève pour revendiquer des augmentations de salaire. Le sous-directeur de la mine, l'ingénieur Jules Watrin, avait réussi à réduire considérablement les salaires par un système d'amendes et de retenues. Il fut défenestré par les ouvriers en colère.

Le gouvernement répondit en envoyant en toute hâte des régiments de cavalerie et d'infanterie. Les troupes parcoururent toute la région pour effrayer la population. Sur l'intervention du préfet, quelques concessions furent promises par la compagnie et le travail reprit le 29 janvier. Le calme régnait, les troupes restaient sur place. Mais la compagnie voulut profiter de la terreur des baïonnettes mises à sa disposition par le gouvernement pour diminuer le salaire des mineurs, malgré les concessions promises. Cette décision fut placardée le 25 février. Malgré l'occupation militaire, la grève reprit le jour même et dura encore 108 jours.

Les députés socialistes élus sur des listes radicales menèrent une campagne de défense des intérêts des grévistes. L'un d'eux, Basly, mineur à Anzin dans le Nord, le 11 février, interpella le gouvernement à l'Assemblée. Dans son intervention, il justifia la révolte ouvrière, rappelant le nombre de morts dans les mines. Il réclama la libération des ouvriers arrêtés et développa un programme de revendications, comprenant en particulier la journée de travail de huit heures et l'établissement d'un salaire minimum.

Seuls trois députés socialistes applaudirent son discours. Clemenceau, le chef de file des radicaux, parlait à propos du salaire minimum de « *prime à la paresse* », qui devait amener fatalement les patrons à rogner le gain du laborieux pour aider celui du fainéant.

Pour la première fois, un groupe ouvrier se forma à l'Assemblée et les socialistes se séparèrent des républicains radicaux. Parallèlement aux discours d'agitation à la Chambre, les socialistes organisèrent des meetings de soutien aux grévistes : quatre à Paris durant le seul mois d'avril.

Sous la pression de l'opinion publique, un grand nombre de municipalités votèrent des crédits pour venir en aide aux grévistes, à Paris, Marseille, Lyon, etc. Le 1er juin, la compagnie céda et la grève se termina. Malgré la victoire de la grève, le procès qui se déroula devant les assises de l'Aveyron en juin, où dix travailleurs, dont deux femmes, comparaissaient pour le meurtre de Watrin, aboutit à de lourdes condamnations.

La grève de Decazeville allait marquer une étape dans la remontée du mouvement ouvrier français, décapité par l'écrasement de la Commune. Elle mit en évidence non seulement la solidarité ouvrière qui s'organisait, mais aussi l'incompatibilité des intérêts prolétariens avec ceux de la bourgeoisie, aussi radicale fût-elle.

À Fourmies, en 1891, les patrons menacèrent les ouvriers de licenciement s'ils osaient manifester le premier mai en faveur des 8 heures dans le cadre de la journée internationale de revendication des travailleurs appelée par la Seconde Internationale. Les patrons demandèrent l'intervention de la troupe. Les ouvriers furent nombreux dans les rues devant les filatures et quelques sifflets contre des travailleurs non grévistes servirent de prétexte à la fusillade. Il y eut neuf morts, dont plusieurs enfants. Ce drame frappa l'opinion.

Clemenceau, dans son discours à l'Assemblée nationale pour l'amnistie des ouvriers et socialistes inculpés, exprima la peur que suscitait la violence de la lutte de classe : « *C'est le quatrième état qui se lève et qui arrive à la conquête du pouvoir.* » Cependant, il demandait encore l'amnistie des ouvriers et des socialistes inculpés.

Cette politique de répression systématique exercée par les gouvernements républicains à l'encontre du mouvement ouvrier, illustrée par les exemples de grèves et de manifestations ouvrières évoqués, n'est pas propre à ces premières années de pouvoir des républicains : elle se retrouve tout au long de la période 1870-1914, quelle que soit la couleur du gouvernement républicain du moment, de gauche ou de droite, opportuniste ou radical, illustrant leur politique de classe.

Le syndicalisme... révolutionnaire

Dans les premières années de la III^e^ République, au lendemain de la Commune, les organisations ouvrières paraissaient avoir disparu. Les premières tentatives pour les reconstituer se heurtèrent à la répression. La bourgeoisie voulait anéantir, jusque dans leurs racines les organisations ouvrières et socialistes.

Pourtant, seulement cinq ans après la Commune, en 1876, un congrès ouvrier se réunissait à Paris, posant la première pierre du futur Parti socialiste. Les revendications qu'il portait étaient très modérées. Mais ce n'était qu'un début.

Les organisations socialistes se développèrent grâce aux vagues de grèves qui culminèrent en 1893. Aux élections de 1893, au total 37 députés socialistes furent élus. Aux élections municipales de 1896, des socialistes emportaient les mairies de nombreuses grandes villes : Marseille, Lille, Limoges, Toulon, Dijon... Des minorités socialistes entraient dans les conseils municipaux à Lyon, Grenoble, Montpellier, Perpignan, etc.

Parallèlement à l'implantation du mouvement socialiste dans la population, le mouvement syndical, se développait et se structurait.

Il aboutit à la constitution, en 1895, de la Confédération générale du travail, qui rassemblait toutes les structures existantes. Dès sa création, la CGT faisait sienne, sous l'influence des anarchistes majoritaires, la doctrine du syndicalisme révolutionnaire, qui considérait le syndicat à la fois comme le moyen de la révolution sociale et comme la structure de base de la société future.

Colonisation : le nouveau départ

À partir de 1879, le gouvernement républicain reprit la politique d'expansion coloniale déjà engagée par le Second Empire et la Restauration, sous l'influence de politiciens, d'hommes d'affaires, de commerçants, d'explorateurs et surtout d'officiers. Les hommes de la III^e^ République, les Jules Ferry, les Gambetta, envoyaient leurs troupes à la conquête du monde, en Asie et en Afrique. Une part importante du budget de l'État y était consacrée. En 1881, Ferry demandait des crédits au Parlement pour une expédition de 500 hommes sur le fleuve Rouge en Indochine. Deux ans plus tard, 4 000 hommes étaient engagés dans cette région, puis 9 000.

En quelques années, la France s'installa ainsi en Tunisie, au Tonkin, en Annam, au Congo, sur le Niger, à Madagascar.

Les pays tropicaux aux riches cultures étaient particulièrement visés par les sociétés ou par les capitalistes qui voulaient se constituer des colonies d'exploitation. Il s'agissait « *d'emmagasiner une force de richesse incalculable* », selon

l'expression d'Eugène Étienne, un des principaux chefs du parti colonial à l'Assemblée nationale avant la Première Guerre mondiale.

Pour Jules Ferry, la colonisation avait pour but de créer des débouchés « *dans la crise que traversent toutes les industries européennes* », mais aussi du « *devoir des races supérieures de civiliser les races inférieures… De nos jours, je soutiens*, ne craignait-il pas d'expliquer, *que les nations européennes s'acquittent avec largeur, grandeur et honnêteté de ce devoir supérieur de la civilisation.* »

Dans les faits, l'exploitation était féroce. Les administrateurs, les sociétés concessionnaires n'avaient quasiment aucun compte à rendre et disposaient de pouvoirs discrétionnaires pour se tailler des fortunes sur le pillage et l'exploitation de la population.

De 1884 à 1885, l'armée française conquit brutalement le Tonkin, malgré une résistance acharnée. Mais surtout, à peine la conquête achevée, elle dut faire face à un soulèvement national dans le nord de l'Annam. Ce fut la guerre, la première guerre d'Indochine, qui dura treize ans, jusqu'en 1897. Elle fut menée d'une façon effroyable par l'armée française.

C'est en 1890 que le sort de Madagascar fut vraiment scellé. En novembre 1891, par 377 voix contre 143, la Chambre des députés française accorda 65 millions au ministre de la Guerre pour une expédition militaire. La campagne de Madagascar fut une des plus atroces. La ville de Tananarive se rendit le 30 septembre 1895. Un protectorat fut imposé, puis une franche annexion en juin 1896.

Un courant de la petite bourgeoisie intellectuelle défendait la colonisation, se passionnait pour ces conquêtes et en taisait la violence. Les sociétés antiesclavagistes s'étaient transformées en sociétés de promotion de la colonisation. Les sociétés de géographie jouaient le rôle de cache-sexe pour un lobby qui poussait à la poursuite des conquêtes. Mais celles-ci s'apparentaient alors plus à des aventures coloniales qu'à une véritable politique de la bourgeoisie, ce qu'elles deviendraient au tournant du siècle.

Les parlementaires de droite, royalistes et bonapartistes, eux, s'opposaient à la colonisation, tout comme les républicains radicaux. Les uns et les autres contestaient l'intérêt immédiat de la colonisation, et reprochaient au gouvernement d'abandonner la reconquête de l'Alsace-Lorraine. Aussi, lorsque Jules Ferry demanda de nouveaux crédits au Parlement, en 1885, pour la conquête du Tonkin qui tournait au désastre, il se heurta à une opposition animée par le radical Clemenceau, auquel se rallièrent les voix de la droite pour l'occasion. Son gouvernement tomba sur cette question, ce qui n'empêcha nullement les députés, quelques semaines plus tard, de voter les crédits nécessaires à la répression à Madagascar.

La République parlementaire mise en cause

En cette fin de siècle, la République décevait les milieux populaires : la politique des républicains modérés, la corruption du régime, les promesses électorales non tenues s'ajoutèrent à la crise économique qui sévit de 1883 à 1887. Cette déception devant l'incapacité de la République à changer le sort de la population, et la contestation de la politique

coloniale par une fraction de la bourgeoisie, ouvrirent une période de troubles politiques : la crise boulangiste.

* * *

Aux élections de 1885, les républicains modérés perdaient leur prédominance en raison d'une progression de la droite monarchiste et du succès des radicaux, qui remportaient une centaine de sièges. Incapables de former un gouvernement s'appuyant sur une majorité assez large, ils durent chercher des alliés sur leur droite et sur leur gauche, et former des gouvernements de coalition impuissants et renversés à la première occasion. Il en résulta une plus grande instabilité gouvernementale, et le développement dans la population de l'antiparlementarisme.

Dans le gouvernement Freycinet qui succéda à Jules Ferry en 1885, le général Boulanger fut nommé au ministère de la Guerre. Il était apprécié des conservateurs pour son patriotisme, et d'une partie des ouvriers parce qu'il n'avait pas participé aux massacres de la Semaine sanglante.

Il joua son propre jeu politique, se rendant populaire auprès de la troupe en améliorant un peu l'ordinaire, en augmentant les congés et en autorisant le port de la barbe.

Menant campagne contre le parlementarisme, il devint le chef d'une coalition de tous les opposants au gouvernement, radicaux, nationalistes, conservateurs, bonapartistes, monarchistes..

Certains socialistes, se berçant d'illusions, furent sensibles à sa propagande. Un journal socialiste, *La Cocarde*, écrivait ainsi le 31 août 1888 : « *Quelles que soient ses intentions, il ne peut être que l'exécuteur de la volonté du peuple.*

En supposant que le général Boulanger parvienne au pouvoir, il ne pourrait faire autre chose que du socialisme. »

Boulanger se présentait comme le candidat de la revanche, affichant son nationalisme et sa volonté de reprendre l'Alsace-Lorraine aux Allemands. Ce nationalisme trouvait également un écho dans les milieux populaires.

Le scandale Wilson, du nom du gendre du président de la République Jules Grévy, éclata à ce moment. Wilson était impliqué dans un trafic de décorations. Ce marché de corruption fut mis à profit par Boulanger pour sa campagne antiparlementaire.

La base de son programme mêlait à un patriotisme exacerbé, des mesures en faveur des travailleurs, comme la création de caisses de retraite, des revendications protectionnistes.

Le gouvernement, qui cherchait à se débarrasser du général Boulanger, le congédia du ministère de la Guerre en 1887 et l'affecta à Clermont-Ferrand. La foule tenta d'empêcher son départ en bloquant son train.

En mars 1888, il fut mis à la retraite et put désormais se présenter aux élections. Comme le permettaient les lois électorales en vigueur, il se présenta à plusieurs élections partielles et fut élu plusieurs fois en province dès 1888. Une fois élu, il démissionnait aussitôt pour se faire plébisciter ailleurs. À Paris, en 1889, son élection fut triomphale et saluée par une grande manifestation populaire qui l'engageait à marcher sur l'Élysée. Ce qu'il ne fit pas. Mais sa popularité fit craindre au gouvernement la possibilité d'un coup d'État.

Le gouvernement, qui s'était montré jusqu'alors paralysé, interdit désormais les candidatures multiples et rétablit le scrutin uninominal d'arrondissement. Il menaça de traduire le général devant la Haute Cour de justice pour « *crime d'attentat à la sûreté de l'État, détournement des deniers publics, corruption et prévarication* ». Boulanger prit la fuite, vers la Belgique d'abord, puis l'Angleterre où il se suicida en 1891.

L'épisode témoigne de la déception de la population devant la République. Ce n'était qu'un début.

L'échec du boulangisme fut aussi reçu comme un échec par la droite extrême. Certains députés monarchistes décidaient alors d'accepter le régime tel qu'il était et de se transformer en républicains conservateurs.

Les valeurs de la République !

En France, de nombreuses mesures législatives furent prises durant cette période, qui toutes ont contribué à faciliter la spéculation. La spéculation en Bourse et sur les marchés financiers, qui parie sur la variation des prix, fut elle-même déclarée licite en 1885 sous la pression des milieux d'affaires. Les banques françaises délaissèrent partiellement l'investissement productif au profit du placement spéculatif des capitaux à court terme. La spéculation boursière devint florissante et provoqua une succession de crises financières et une aggravation de la situation économique.

En 1892, moins d'un an après la crise boulangiste, éclata le scandale de Panama. La Compagnie du canal de Panama avait fait faillite trois ans avant, en 1889. À ce moment-là, neuf ans après sa création, les travaux de percement du

canal n'avaient même pas commencé. Cette faillite engendra la ruine de dizaines de milliers de petits bourgeois qui y avaient placé leurs économies, influencés par le gouvernement et par une campagne de presse particulièrement favorable. II apparut alors que plusieurs présidents du Conseil, dont Freycinet, avaient touché de l'argent en échange de leur silence sur l'état réel de la compagnie. 150 députés de tous courants politiques, appelés chéquards, ainsi que des journalistes avaient également touché des pots-de-vin. Le directeur de la compagnie et quelques autres furent condamnés. Restaient les milliards encaissés par les banques sous forme de commissions très importantes lors des émissions d'obligations.

Le scandale de Panama révéla que la République ne valait pas mieux que le Second Empire, pourtant réputé pour avoir été le régime des affaires et de la corruption, tout comme la monarchie de Juillet. Le personnel politique de la III^e^ République était en partie celui du Second Empire. Les républicains modérés, dont les chefs de file étaient Gambetta et Jules Ferry, s'étaient mis au diapason dès qu'ils étaient parvenus au pouvoir. Quant aux républicains radicaux de Clemenceau, ils n'attendirent même pas d'avoir le pouvoir pour adopter les mêmes mœurs. La carrière politique était ouvertement un moyen de s'enrichir. Une place de député pouvait s'acheter auprès d'un parti et certains hommes d'affaires ne s'en privèrent pas, favorisant par là même leurs propres entreprises.

Comme l'expliquait Rosa Luxemburg, dans un article sur la III^e^ République française, écrit en 1900 : « *La république a eu enfin pour la première fois les moyens de se maintenir*

assez longtemps pour pouvoir mener une existence normale et prouver à la société bourgeoise qu'elle sait s'adapter à ses intérêts d'une façon plus brillante que n'importe quelle monarchie au monde [...] *se laisse utiliser aussi commodément, comme instrument d'augmentation des dividendes capitalistes, que l'appareil politique de la monarchie orléaniste* » (*Le socialisme en France*).

L'affaire Dreyfus : la République sur la défensive

Deux ans plus tard, en 1894, la République eut à affronter une nouvelle crise grave, au point de mettre en cause son existence même, l'affaire Dreyfus.

Les services du contre-espionnage français découvrirent que des documents militaires secrets avaient été transmis à l'ambassade d'Allemagne. Rapidement, l'état-major fit accuser le capitaine Dreyfus. Or cet officier était juif. Les grands journaux conservateurs et catholiques en particulier, comme *La Croix* qui se glorifiait d'être « *le journal le plus antijuif de France* », appuyèrent cette mise en accusation. Aucune preuve un tant soit peu tangible n'existait contre Dreyfus, ce qui n'empêcha pas sa condamnation à perpétuité par un conseil de guerre et sa déportation à l'île du Diable, au large de la Guyane.

L'affaire rebondit deux ans plus tard, lorsqu'un officier découvrit, preuves à l'appui, l'identité du véritable coupable. Transmise à des élus, l'information parut dans la presse. L'affaire judiciaire devint alors une affaire politique qui divisa l'opinion publique en deux camps : dreyfusards qui réclamaient la révision du procès et l'épuration de

l'armée, et anti-dreyfusards qui refusaient toute remise en cause de la condamnation, au nom de l'honneur de l'armée.

Les dreyfusards regroupaient une partie des républicains et des socialistes. Ces derniers étaient divisés, Jaurès prenant parti pour Dreyfus, Jules Guesde de son côté refusant de s'engager parce qu'il considérait cette crise comme une simple « *guerre civile bourgeoise* ».

L'armée était le siège de la réaction, le refuge des catholiques. Les républicains ne l'avaient pas épurée, leur République ne pouvait se passer selon eux d'un bras armé, aussi peu ragoûtant soit-il.

Les radicaux s'étaient lancés les premiers dans la campagne dreyfusarde. Le journal *L'Aurore* de Clemenceau publia en janvier 1898 l'article de Zola intitulé *J'accuse*, qui dénonçait nommément tous ceux qui avaient menti pour faire condamner Dreyfus, et relança l'Affaire.

À Paris et dans les grandes villes, les groupes nationalistes et antisémites qui menaient campagne contre le régime républicain multiplièrent les réunions, les manifestations et les provocations.

Dreyfus fut gracié le 19 septembre 1899, puis réintégré dans l'armée. Mais l'état-major discrédité avait imposé qu'aucun des officiers supérieurs qui avaient monté le dossier contre Dreyfus ne soit poursuivi.

Les radicaux au gouvernement...

L'affaire Dreyfus entraîna un rapprochement d'une fraction des socialistes avec des radicaux et des républicains modérés, le Bloc des gauches, s'alarmant de la mise en cause par la droite et l'extrême droite du régime républicain.

Le 22 juin 1899 fut formé un gouvernement dit de défense républicaine, sous la direction de Waldeck-Rousseau, avocat d'affaires et républicain modéré.

Avec la participation des radicaux, c'est-à-dire de la gauche républicaine, l'affaire Dreyfus a ouvert une période nouvelle dans l'histoire de la III^e^ République. Les radicaux, qui entrèrent en force dans le gouvernement, ne seront plus écartés durablement du pouvoir.

Mais Waldeck-Rousseau intégra aussi à son gouvernement le général Galliffet, autrement dit le massacreur des communards, et un député socialiste, Millerand. Cette présence d'un socialiste au gouvernement suscita un vif débat dans les rangs syndicalistes et socialistes.

En 1899, Paul Lafargue dénonçait en ces termes cette participation d'un socialiste à un gouvernement bourgeois : « *C'est la classe capitaliste qui gouverne : les ministres sont des commis qui, sous le contrôle des députés et des sénateurs, sont uniquement occupés à servir ses intérêts [...]. Un socialiste ne peut entrer dans un ministère qu'en laissant à la porte son socialisme, n'y introduisant en contrebande que les réformes les plus inoffensives à l'ordre capitaliste ; et par contre il s'engage moralement, sinon positivement, à défendre les mesures les plus nécessaires au maintien de l'exploitation capitaliste.* »

Pour régler ses comptes avec les milieux catholiques et d'extrême droite qui avaient mené campagne contre la République pendant l'affaire Dreyfus, Waldeck-Rousseau a dissous des congrégations extrémistes et repris le contrôle des nominations au sein de l'armée. Le Sénat condamna les chefs de file des ligues extrémistes et antisémites au bannissement ou à des peines de prison. En 1900, le gouvernement

décida de soumettre toutes les congrégations religieuses à un régime d'autorisation préalable.

À chaque nouvelle grève, comme aux temps des gouvernements républicains qui les avaient précédés, les gouvernements radicaux envoyaient la troupe contre les grévistes et couvraient les provocations patronales : en 1899, la répression fit neuf morts et quatorze blessés en Martinique, et trois morts à Châlons-sur-Marne.

Après la victoire aux élections de 1902 du Bloc des gauches, Waldeck-Rousseau démissionna et le radical Combes devint alors chef du gouvernement.

Combes nomma comme ministre des Finances Rouvier, un modéré compromis entre autres dans le scandale de Panama, justifiant ainsi ce choix : « *Il me fallait un ministre des Finances assez bien vu de la haute banque et des capitalistes pour les prémunir contre des frayeurs excessives, et aussi assez large d'idées pour consentir à inaugurer une politique de réformes fiscales.* » Politique de réformes fiscales qui ne vit d'ailleurs pas le jour et ne risqua donc pas de trop effrayer la haute banque et les capitalistes.

Pendant cette période, un bon tiers des ministres étaient encore liés au monde des affaires. En fait, les grands bourgeois libéraux conservaient directement ou indirectement la maîtrise du pouvoir économique et financier en ce début du XX^{e} siècle.

Avec les radicaux, comme avec les républicains opportunistes ou modérés, c'était toujours « *la République des hommes d'affaires* ». Les républicains bourgeois, radicaux ou non, représentaient les intérêts de la bourgeoisie.

... et contre la classe ouvrière

Avec Combes, la victoire de la coalition électorale du Bloc des gauches et l'arrivée au pouvoir des radicaux ne se traduisit pas par des mesures plus sociales, mais par une accentuation de la politique anticléricale. Il ne restait plus comme politique aux radicaux, concurrencés au sein des classes populaires par les socialistes, que l'anticléricalisme, qui devint « *un des moyens efficaces de détourner l'attention des classes laborieuses des questions sociales* », selon les termes de Rosa Luxemburg.

En application de la loi sur les congrégations, le gouvernement supprima plus de 2 500 écoles religieuses. En 1904, il fit voter une loi interdisant l'enseignement à tous les congréganistes. Cette épreuve de force entraîna la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican, ce qui posait nécessairement le problème de la séparation de l'Église et de l'État.

Le gouvernement Combes déposa un projet de loi de séparation de l'Église et de l'État, adopté en 1905 sous le ministère Rouvier qui avait succédé à Combes. Cette loi ne coupait pas tous liens entre l'État et l'Église. C'était un texte de compromis. Il proclamait certes que la République ne salariait ni ne subventionnait aucun culte, que les biens ecclésiastiques étaient et demeuraient propriétés de l'État, même si les édifices du culte devaient être confiés à des associations cultuelles. Mais, du même coup, il mettait à la charge de la collectivité (c'est-à-dire des incroyants comme des croyants) l'entretien de ces lieux de culte. Ce compromis supposait un inventaire des biens aux mains des religieux,

qui occasionna des incidents violents entre les milieux cléricaux et traditionalistes et les forces de l'ordre.

C'est Clemenceau, en 1906, qui mit fin aux inventaires et donc à la crise qu'elle avait déclenchée. L'État avait en fait renoncé à appliquer tout un pan de la nouvelle législation. À partir de ce moment-là, tous les gouvernements allaient peu ou prou battre en retraite sur le terrain de la laïcité.

* * *

Le congrès de Bourges de la CGT, en 1904, appela pour le 1er mai 1906 à la grève générale pour la journée de huit heures. Il s'agissait, conformément aux principes du syndicalisme révolutionnaire, de tenter d'imposer la journée de huit heures par l'action directe des travailleurs eux-mêmes, en les appelant à appliquer eux-mêmes leur revendication, c'est-à-dire à quitter les ateliers une fois la journée de huit heures accomplie. « *La grève fut loin d'être générale* », témoigne Alfred Rosmer, « *mais le mouvement revêtit une ampleur indéniable à Paris et sur divers points du pays… Cet état d'extrême effervescence se prolongea pendant presque tout le mois de mai. Sans doute la journée de huit heures ne fut pas imposée d'un coup et partout, mais les résultats acquis furent loin d'être négligeables; ils se traduisirent soit par une réduction de la journée de travail, soit par une augmentation de salaire. La durée légale de la journée de travail était alors de dix heures et la loi était fort mal appliquée; dans ces conditions, même la journée de 9 heures arrachée par la lutte doit être considérée comme un succès.* »

Dès sa création, la CGT affirmait son indépendance aussi bien vis-à-vis de l'État que vis-à-vis des partis politiques,

avec l'idée que les travailleurs devaient défendre eux-mêmes leurs intérêts collectifs par l'action directe.

Ce principe affirmait l'indépendance de la classe ouvrière face aux différents partis bourgeois, mais montrait une défiance légitime face aux faiblesses opportunistes du mouvement socialiste, qui ne faisaient que s'aggraver.

L'unification de l'ensemble des tendances du socialisme français se réalisa finalement en 1905, sous la pression de la IIe Internationale. C'était la naissance de la SFIO, Section française de l'Internationale ouvrière. Elle regroupait alors plus de 30 000 adhérents. Au fil des élections, le nombre des députés socialistes doubla entre 1906 et 1914, passant de 51 à 101. Les effectifs du parti passaient de 44 000 adhérents en 1906 à 90 000 en 1914.

En octobre 1906, lorsque Clemenceau prit la tête du gouvernement, il se vantait d'être « le premier flic de France ». Il déclarait aux socialistes : « *Vous êtes derrière la barricade, moi je suis devant. Votre moyen d'action c'est le désordre. Mon devoir c'est de faire régner l'ordre.* »

Son passage au ministère de l'Intérieur, puis à la présidence du Conseil, se solda par 20 morts, 667 blessés, 104 années de prison et 392 révocations. La grève des postiers pour revendiquer le droit de se syndiquer – les ouvriers d'État n'ayant pas de droits syndicaux – se heurta à une fin de non-recevoir et Clemenceau fit révoquer de nombreux postiers syndiqués. Il fit intervenir des agents provocateurs dans plusieurs conflits. Après la catastrophe de Courrières, qui entraîna la mort de 1 100 mineurs en mars 1906, il envoya 40 000 soldats « *défendre la liberté du travail* » contre les grévistes. L'année suivante, c'est contre le mouvement

des vignerons qu'il fit donner la troupe dans les campagnes et c'est au cours de cette lutte que le 17e régiment d'infanterie, affichant sa solidarité, refusa de réprimer les vignerons insurgés.

Tout en réprimant de manière musclée toutes les mobilisations des travailleurs, le gouvernement de Clemenceau, tenta d'introduire quelques mesures sociales. La parité fut établie dans les conseils de prud'hommes, le témoignage d'un travailleur valait désormais autant que celui d'un patron. Les retraites des cheminots furent unifiées. En juillet 1906, une journée de repos hebdomadaire fut instaurée, bien que de nombreux patrons aient été exemptés de cette obligation. Dans bien des secteurs, les travailleurs durent l'arracher par des luttes violentes.

Les organisations socialistes et les syndicats ouvriers dénoncèrent ces quelques réformes, parce qu'elles n'étaient que des sparadraps sur la misère ouvrière et ne remettaient nullement en cause l'exploitation.

En 1908 eut lieu la « tuerie de Draveil », où les gendarmes tirèrent sur une réunion de grévistes. Un mois plus tard, la répression d'un meeting de protestation de la CGT à Villeneuve-Saint-Georges fit à nouveau des morts. Le pouvoir cherchait l'affrontement. Le mécontentement ouvrier se manifesta par une vague de sabotages.

Le nombre d'adhérents de la CGT passa de 100 000 en 1902 à 300 000 en 1906 et à 400 000 en 1908.

Ce développement fut brutalement interrompu par la guerre.

La marche à la guerre

Au cours des années précédant le conflit mondial, un climat de guerre larvée s'instaura. Dès 1905, les conflits opposant les grandes puissances se multiplièrent en Afrique et en Asie. La conquête de territoires était devenue essentielle pour la bourgeoisie et chaque grande puissance européenne était prête à défendre les territoires annexés ou soumis, par les armes si nécessaire. Elles faisaient de leurs empires des domaines protégés où les bourgeoisies des autres pays ne pouvaient investir leurs capitaux, vendre leurs marchandises ou accéder aux matières premières. L'Allemagne, dont l'industrie était performante, se trouvait acculée par manque de débouchés et de matières premières. Les alliances entre pays impérialistes dessinaient les camps de la guerre à venir. Depuis le tournant du siècle, les gouvernements français s'étaient rapprochés de la Russie, les tractations sur le démantèlement de l'Empire ottoman et de l'Empire austro-hongrois donnant lieu à des accords militaires.

Un premier épisode, le « coup de Tanger », suscita l'inquiétude. Suite à une intervention des troupes françaises au Maroc pour soutenir le sultan face à la révolte des tribus, Guillaume II menaçait la France. Un accord fut trouvé avec le gouvernement allemand. La France imposait son protectorat sur le Maroc et cédait une partie du Congo à l'Allemagne.

Ce climat de montée de la guerre s'accompagnait du développement de groupes nationalistes. Un nationaliste dénonçait à propos d'Agadir « *cet abandon territorial qu'on est convenu d'appeler le prix du protectorat du Maroc* ».

Engageant l'ensemble des pays européens capitalistes développés, la guerre à venir menaçait la planète. Les mouvements socialistes à l'échelle européenne la combattirent. La SFIO reprit les motions des congrès de l'Internationale, notamment sur le recours à la grève générale pour s'opposer à la marche à la guerre. Les militants cherchaient à populariser le fait que la classe ouvrière, au cœur de la production et des transports, avait la force et la capacité de paralyser le pays en cas de guerre. Certains parlementaires socialistes, parmi lesquels Jaurès, avaient l'illusion qu'ils pourraient obtenir la tenue d'une commission d'arbitrage susceptible d'empêcher la guerre. À la veille de la déclaration de guerre, le 31 juillet 1914, l'assassinat de Jaurès créa un véritable choc.

Les gouvernements, en bons représentants des besoins vitaux de leurs bourgeoisies respectives, préparaient la guerre : à coups de propagande chauvine d'une part, et en prévoyant les mesures nécessaires au démantèlement des syndicats et des partis de la classe ouvrière et à l'arrestation de leurs dirigeants lors du déclenchement de la guerre.

Ils n'eurent finalement pas besoin d'arrêter les dirigeants les plus en vue, car la grande majorité du mouvement ouvrier organisé rallia la politique belliciste dès le début du conflit, prétendant que la nécessité de défendre la République passait désormais avant la lutte de classe. Emboîtant le pas au nationalisme déchaîné, l'ensemble des partis socialistes d'Europe suivit la même voie à l'exception de certains militants et dirigeants de ces partis, comme Rosa Luxembourg, ainsi que des partis sociaux-démocrates

russes et serbes qui sauvèrent l'honneur, demeurant fidèles à l'internationalisme.

Cette trahison, ajoutée à la mobilisation des milieux intellectuels bourgeois, plaça la société dans son ensemble sous la domination d'une idéologie guerrière.

Les institutions démocratiques furent mises à mal par la guerre, en quelques décrets l'armée acquit un droit de vie et de mort sur les soldats. Les républicains puisèrent dans les textes de 1849 pour imposer « l'état de siège politique ». Les maires et les préfets furent dessaisis de leurs pouvoirs de police. La session parlementaire fut fermée pour quatre mois. Le gouvernement s'octroyait le droit de lever des crédits par décret sans en référer au Parlement. Le gouvernement se réunit à Bordeaux, sur la base de l'expérience de la guerre de 1870 durant laquelle le gouvernement s'était retrouvé piégé dans Paris assiégé. Les mesures contre les congrégations religieuses furent suspendues, la presse fut censurée.

Les droits démocratiques furent bafoués, mais il ne fut pas nécessaire de transformer l'appareil d'État. La République démocratique bourgeoise se muait en un régime quasi dictatorial.

Mais la guerre, par les souffrances qu'elle engendra, donna naissance à une vague révolutionnaire déstabilisant plusieurs États européens déjà fragilisés. C'est sur ce terreau, que des États au service de la classe ouvrière et des masses paysannes pauvres virent le jour, de façon plus ou moins durable, en Russie, en Hongrie, en Finlande dans certaines régions allemandes. Ils s'appuyaient sur des principes similaires à ceux de la Commune de Paris, dans laquelle Marx avait perçu ce que pourrait être un État ouvrier.

Conclusion

La gestation de la République bourgeoise à partir de la révolution de 1789 fut longue. À chaque étape, l'inquiétude de la bourgeoisie devant la participation de la population aux choix d'un gouvernement et à la vie politique apparut. Mais, finalement, le mode de fonctionnement appuyé sur le suffrage universel s'imposa et fit de la République « *la forme concrète de la domination de la classe bourgeoise* », selon une formule de Rosa Luxemburg pour caractériser la III^e^ République. La bourgeoisie sut en faire un instrument de sa domination, en s'inspirant des mesures que le Premier et le Second Empire, ces dictatures, avaient expérimentées ; et la République permit d'associer la masse de la petite et moyenne bourgeoisie, sinon au pouvoir, du moins à son exercice. Elle démontra à la grande bourgeoisie, celle qui tient les cordons de la bourse, que l'État bourgeois, sous sa forme démocratique, était capable de gérer les affaires de la bourgeoisie au mieux de ses intérêts en contenant la classe ouvrière.

La grande bourgeoisie laissa progressivement la place aux spécialistes de l'administration et de la politique. Des littérateurs, des juristes, des hommes exerçant des professions libérales prirent le relais de la bourgeoisie au sein du gouvernement et des assemblées. La bourgeoisie trouva en ces hommes des serviteurs de ses intérêts, ce qui lui permit de ne plus apparaître sur le devant de la scène.

Mais la transformation la plus notable, celle qui a permit à la République – la IIIe mais aussi à celles qui lui ont succédé – de durer, a été l'enrichissement fabuleux de la bourgeoisie, entrée dans l'ère impérialiste grâce à la conquête des territoires et à l'exploitation des hommes dans le monde. Cela lui permit de lâcher quelques miettes à sa classe ouvrière et de corrompre ses chefs syndicaux et politiques pour finalement aboutir à la détourner d'une politique révolutionnaire.

Depuis 1914, les institutions ont bien sûr connu beaucoup de modifications plus ou moins importantes et durables. Mais, de la IIIe à la Ve République, aucune de ces modifications n'a jamais remis en cause la caractéristique fondamentale de la République bourgeoise qui, pour reprendre la formulation de Lénine au Premier congrès de l'Internationale communiste en mars 1919, « *ne saurait être autre chose qu'une machine à opprimer la classe ouvrière à la merci de la bourgeoisie, la masse des travailleurs à la merci d'une poignée de capitalistes* ». Et, comme le montre l'histoire de la IIIe République, « *c'est précisément dans les républiques les plus démocratiques que règnent en réalité la terreur et la dictature de la bourgeoisie, terreur et dictature qui apparaissent ouvertement chaque fois qu'il semble aux exploiteurs que le pouvoir du capital commence à être ébranlé* ».

Bibliographie

Karl Marx, *Les Luttes de classes en France (1848-1850); Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte* ; *La guerre civile en France, 1871.*

Marx, Engels et la III^e^ République, 1871-1895, Anthologie, Éditions sociales

Rosa Luxemburg, *Le socialisme en France*, *in* Œuvres complètes, tome III, Agone & Smolny

Régine Pernoud, *Histoire de la bourgeoisie en France* , tome II, Le Seuil

Maurice Agulhon, *La République 1880-1932*, Hachette littérature

Jean Garrigues, *La République des hommes d'affaires,* Aubier histoire

Albert Mathiez, *La Révolution française*, Médiations Denoël

Louis Ménard, *Prologue d'une révolution*, La Fabrique

Henri Guillemin, *Napoléon tel quel*, Le Livre de poche

Alfred Rosmer, *Le Mouvement ouvrier pendant la première guerre mondiale,* Éditions d'Avron

Table des matières

Introduction	**3**
1789-1792 – Naissance de la I^re^ République bourgeoise	**7**
Premier Empire : naissance de l'appareil d'État bourgeois moderne	**25**
1815-1848, une restauration de façade	**37**
1848, naissance de la II^e^ République	**51**
Second Empire : l'envol du capitalisme	**65**
La Commune de Paris, premier gouvernement ouvrier	**79**
La consolidation de la République	**91**
Conclusion	**125**
Bibliographie	**127**

Dans la collection Éclairage

1 - Proche-Orient 1914-2010, les origines du conflit israélo-palestinien
2 - La Première Guerre mondiale, dix millions de morts pour un repartage du monde
3 - Histoire de la mondialisation capitaliste, tome I, 1492-1914
4 - Italie 1919-1920, les deux années rouges
5 - Histoire de la mondialisation capitaliste, tome II, 1914-2010
6 - La Russie avant 1917 – De l'abolition du servage à la veille de la révolution
7 - Le cerveau et la pensée
8 - La question coloniale dans le mouvement ouvrier en France
9 - La civilisation arabe du VIII^e au XIII^e siècle
10 - Les philosophes des Lumières
11 - L'Opposition communiste en URSS : les trotskystes. Tome I : 1923-1927
12 - L'Opposition communiste en URSS : les trotskystes. Tome II : 1928-1938, une lutte à mort contre le stalinisme
13 - Le Parti communiste français, 1920-1933
14 - Les débuts du mouvement ouvrier socialiste dans l'Empire d'Autriche-Hongrie
15 - Russie soviétique (1917-1927). La révolution dans la culture et le mode de vie